



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN à 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 8 juin 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 2 juin 2023.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Premier adjoint.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET (jusqu'au point 23), M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Vincenzo GIARDINA (à partir du point 7), M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Rabiye MONTÖR (à partir du point 2), M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA (jusqu'au point 37), M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

M. Michel BASCOUL (à M. Patrick FRANÇOIS), Mme Cyrielle BOUISSET (à M. Alain VICO à partir du point 24), M. Alexandre GUENFICI (à M. Guy CLERGUE), Mme Nathalie HUYNH-VAN (à Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à Mme Yamina ABED), M. Didier MOULY (à M. Bertrand MALQUIER), M. Éric PARRA (à M. Jean-Michel ALVAREZ à partir du point 38)

Absents excusés :

M. Jean-François DARAUD, M. Vincenzo GIARDINA (jusqu'au point 6), Mme Rabiye MONTÖR (point 1), Mme Gaëlle PAVAN

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
3 - COMMANDE PUBLIQUE - APPROBATION DE LA LISTE DES FONDATIONS/ASSOCIATIONS HABILITÉES À RECEVOIR LE PRODUIT FINANCIER PROVENANT DU TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉTALLIQUES ISSUS DES CRÉMATIONS	9
4 - COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CRÉMATORIUM DE NARBONNE.....	9
5 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.....	10
6 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES MUTUALISÉS.....	10
7 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU NARBONNE VOLLEY.....	11
8 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU RACING CLUB NARBONNAIS.....	14
9 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	15
10 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL	16
11 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS	16
12 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	16
13 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES.....	17
14 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	17
15 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE	17
16 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL.....	17
17 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS	21
18 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DES PORTS	21



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

19 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES.....	22
20 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	22
21 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE	22
22 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) ..	22
23 - FINANCES - APUREMENT DU COMPTE 1069 EN VUE DU PASSAGE À LA NORME COMPTABLE M57 AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	23
24 - URBANISME - ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2022	23
25 - URBANISME - RESTAURATION IMMEUBLE 6 RUE DU CAPITOLE - DEMANDE DE PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	25
26 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE CD N° 814 – OPHLM DOMITIA HABITAT.....	26
27 - FONCIER - CESSION EMPRISE À PRENDRE SUR LA PARCELLE CD 632 - AVENUE DE MONTESQUIEU - AFDAIM.....	26
28 - FONCIER – CESSION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 16 - 20 RUE DU LUXEMBOURG – PARCELLES AC 9, 407 ET 409 – CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE.....	27
29 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DY 475 - SAS SM TERRITOIRES DE DEMAIN	27
30 - FONCIER - ÉCHANGE FONCIER - SCI LE MAMELON VERT - CAP DE PLA NORD.....	28
31 - FONCIER - BAIL D'HABITATION - 36 AVENUE JEAN CAMP - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 72.....	29
32 - FONCIER - DÉNOMINATION DES VOIES – GIRATOIRES.....	29
33 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLES CADASTRÉES SECTION DL N° 149, 155 ET 159 - AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC.....	29
34 - ESPACE PUBLIC - SIGNATURE CONVENTION FINANCEMENT AVEC LE CD11- MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA STATION BALNÉAIRE DE NARBONNE-PLAGE	30
35 - ESPACE PUBLIC – CONVENTION DE PARTENARIAT - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME «ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE» – PROGRAMME LUM-ACTE	30
36 - ESPACE PUBLIC - SYADEN - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) - PROMENADE DU FRONT DE MER - TRANCHE 1 – POSTES OCÉANIS ET CAPOUNADE	31
37 - ESPACE PUBLIC - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) RUE DES PÊCHEURS - TRANCHE 2 SUR POSTES OCÉANIS - CAPOUNADES ET ECLIPSE	31
38 - RÉGIES -RÉVISION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DES TERRASSES PRÉSENTES SUR LE PÉRIMÈTRE DU BOULEVARD DE LA MÉDITERRANÉE	32

39 - PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'EPCC NARBO VIA	34
40 - CITOYENNETÉ - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER - ARCHE ET MAISON DES POTES.....	35
41 - TRANQUILLITE PUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ DES RÉSIDENTS ET DES COLLABORATEURS DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE DOMITIA HABITAT O.P.H.....	35
42 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE – DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ EN PRÉFIGURATION D'UNE ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU CLS	36
43 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSIION D'UN VÉHICULE - CITROËN C5.....	39

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Jean-Roch HERAIL, M. Olivier DE PECO – DGA, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON – Directrice des finances, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il est 18h30, si vous le voulez bien, nous allons commencer le Conseil municipal. On va procéder à l'appel. Je vous précise que, de nouveau, pour cette séance du Conseil municipal, c'est ce qui était prévu, je serai le porte-parole de M. le Maire qui est absent physiquement ce soir, mais qui a travaillé à l'intégralité des dossiers présentés au Conseil municipal puisqu'il vient quotidiennement à la mairie travailler dans chaque délégation, ses délégations directes, mais également l'ensemble des délégations. Toutes ont été préparées avec lui et validées avec lui, je ne serai donc que son porte-parole pour rapporter certaines délibérations et tous les élus rapporteront leurs délibérations normalement. L'appel étant fait, je vous propose de désigner Mme Évelyne RAPINAT en tant que secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidatures, des personnes contre ou qui s'abstiennent?

Mme Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Nous ouvrons par la première délibération. Avez-vous des observations ou des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce sont les décisions prises par le Maire entre le dernier Conseil municipal et aujourd'hui. Y a-t-il des questions ?

Madame Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. J'ai des questions sur deux décisions. La première, c'est la 2023-0065D qui concerne des caméras de surveillance. Vous avez acté 4 caméras de surveillance pour 57 644 €, soit plus de 14 000 € pièce, d'où ma question. Vos caméras sont-elles en or ? Parce qu'à 14 000 € pièce, cela commence à faire vraiment beaucoup, d'autant que l'on dispose déjà de 106 caméras dans notre charmante ville. Bref, à ce stade, il y aurait peut-être d'autres moyens d'agir et de prévenir la petite délinquance ou la délinquance et, peut-être que quand on fait des investissements de ce niveau-là – parce que 57 000 €, ce n'est pas rien – cela aurait mérité d'avoir une évaluation des systèmes de surveillance et de vidéo surveillance des caméras de la ville pour voir quels sont les apports et quels sont les manques. Parce que comme ça, cela paraît hors sol et cela paraît extrêmement cher au regard d'autres solutions qui pourraient être mises en œuvre.

La deuxième question porte sur la délibération 2023-0102 dans laquelle on retrouve une demande de subvention pour un projet de requalification de Narbonne-Plage, estimée à 7 M€ dans cette décision. Puis, dans la délibération 20, elle est estimée à 9,4 M€. Donc la délibération 20 de ce même Conseil municipal est à 13 M€ selon les chiffres que vous avez présentés en commission préparatoire de ce Conseil municipal. Tout cela pour un projet qui n'a pas été présenté en Conseil municipal. Pour nous, cela pose de sérieux problèmes de démocratie puisque 7 ou 14 M€, ce n'est pas rien pour notre ville et nous souhaiterions que ce type de projet soit présenté en Conseil municipal. Cela éviterait des erreurs substantielles comme la rénovation du Boulevard Dr Ferroul qui a été faite, là encore, sans présentation en Conseil municipal. Apparemment c'est quelque chose qui a été fait pour accueillir une course cycliste. C'est ce que nous avons entendu dans les rumeurs parce que nous n'avons pas eu présentation de ce projet. Du coup, ironie du sort, on se retrouve avec un boulevard refait pour une course cycliste, apparemment, et pour lequel il n'y a pas eu d'aménagement cyclable. C'est un problème parce qu'aujourd'hui, en France, la loi exige que chaque fois qu'il y a une rénovation des voies urbaines qu'il y ait l'installation d'aménagements cyclables. Ce n'est pas une demande des écologistes, c'est une demande de la loi. Ce serait intéressant de se conformer à cette loi et, à l'avenir, peut-être qu'il serait intéressant de présenter ce type de projet en Conseil municipal ou dans d'autres commissions pour que l'on puisse en discuter et que l'on ne se retrouve pas dans des situations où on doit rectifier le tir. Sur le boulevard du Dr Ferroul, vous devrez créer des aménagements cyclables et cela va coûter évidemment à la ville. Notre demande est que dorénavant ces projets majeurs – ce sont vos projets certes, mais ce sont des projets majeurs qui nous concernent aussi – on aimerait qu'ils soient présentés en Conseil municipal. Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Madame, pour répondre à vos questions dont seulement deux concernent les décisions prises par le Maire, sur les caméras de vidéosurveillance, nous sommes à 106 caméras de vidéosurveillance. C'est une demande de financement pour 4 caméras supplémentaires. Ces 4 caméras sont importantes puisqu'elles vont permettre de mailler complètement le territoire, ce sont deux caméras sur Narbonne-Plage en particulier et une caméra à La Campane, c'est dans les annexes des pièces consultables. Nous passerons à 110 caméras. Le budget de ces caméras est un budget global c'est-à-dire l'outil caméras plus le raccordement et les travaux nécessaires à l'installation de la caméra. Donc c'est ce budget global. On fait une demande au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. C'est un financement qui peut aller jusqu'à 50 %, nous l'avons souvent obtenu par le passé et nous avons donc bon espoir de l'obtenir cette année. D'ici fin 2023, ces 4 caméras seront installées dans le Projet Pluriannuel d'Investissement, il n'y a aucune surprise, elles ont été budgétisées et seront installées. Ce sont des

demandes de la population, mais ce n'est pas que des demandes de la population. Vous le savez, je vous l'ai déjà expliqué, je vous le réexplique, nous dépendons d'un contexte, d'une relation partenariale avec les services de la police nationale et de la gendarmerie, il y a un référent sûreté de la police nationale, nous soumettons, en fonction des doléances, des plaintes, de l'intérêt policier et judiciaire, mais de l'intérêt de proximité et du sentiment d'insécurité, ce travail. Nous évoluons maintenant depuis quelque temps sur des périmètres vidéo surveillés donc nous arrêtons de mettre de grandes campagnes de caméras figées puisqu'aujourd'hui la délinquance connaît les postes et on ne fait que déplacer le problème. Maintenant, on fait valider par les services de l'État des périmètres complets et nous déplaçons les caméras au sein de ce périmètre pour avoir une efficacité plus importante. Dans la gestion quotidienne de la mairie, le Maire reçoit tous les mois une dizaine de demandes d'installation de caméras. Systématiquement, quand il y a une problématique – si vous assistez aux réunions publiques – les gens demandent une caméra. Ce n'est pas la réponse systématique donc on travaille avec le référent sûreté pour avoir une logique d'installation et d'implantation. Pour répondre à votre question, le budget est le budget global, c'est l'outil caméras plus la fibre, le réseau, l'installation qui ont ce coût et 50 % peut être pris en charge dans le cadre du subventionnement de l'État pour la prévention de la délinquance.

Votre deuxième question concerne Narbonne-Plage. Il n'y a pas de manipulation de chiffres. Dans le budget, nous parlons de hors taxes, nous parlons de TTC quand on s'adresse au public. Les 13 M€, c'est le budget total de ces travaux. Dans ces 13 M€ il y a 3 M€ TTC pris en charge par l'Agglomération puisque ce sont des travaux qui dépendent de la compétence Agglomération. Les 10 M€ sont des travaux pris par la Ville de Narbonne. L'enveloppe globale est donc de 13 M€. C'est pour cela que vous recevez une information soit en hors taxes, soit en TTC, si on parle comptablement ou budgétairement ou si on parle à l'information publique où on la livre en TTC. Et une partie de ces travaux, 3 M€, est prise en charge par l'Agglomération. C'est une délibération que nous avons votée lors d'un Conseil communautaire dans lequel vous siégez.

(Arrivée de Mme RABIYE MONTÖR à 18h42.)

Pour reprendre Sénèque : «*On a plus peur de son imagination que de la réalité*». Je crois que vous en faites partie. On ne refait pas des boulevards pour un Tour d'Occitanie même s'il est très apprécié et très attendu par

Jacques PAIRO, le service des sports et il nous l'a encore venté avant hier soir. C'est un engagement de campagne. Si vous connaissez Didier MOULY, il répète depuis toujours que ce sont les boulevards, les routes, le quotidien. C'est une volonté de fond. Il a demandé aux services de travailler. Il y a deux phases dans ces boulevards. La première est lancée pour 1,9 M€, je crois, de mémoire. Après, il y a un conflit d'usagers. Le dimensionnement des boulevards, et du boulevard Dr Ferroul, ne permet pas la rénovation des arrêts bus accessibles parce que certains arrêts de bus doivent être accessibles. Cela demande un espace plus conséquent et aujourd'hui, eh bien, on est confronté à un conflit d'usage qui ne permet pas de réaliser les boulevards comme vous souhaiteriez qu'ils le soient sinon on serait confronté à une circulation horrible dans Narbonne. On ne veut pas retrouver ce que les Montpellierains ou les Parisiens vivent dans certains cas. On reste une petite ville. On essaie de faire au mieux pour réaliser, dans l'intérêt général et l'intérêt du plus grand nombre surtout, les investissements de la Ville.

Madame Viviane THIVENT : Il existe une loi qui s'appelle la loi Lom.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Vous l'avez déjà écrit dans *Narbonne et vous*, je l'ai lu.

Madame Viviane THIVENT : C'est une loi qui doit s'appliquer à Narbonne comme ailleurs en France. C'est quelque chose qu'il faudra discuter de façon plus globale. Surtout, vous vous êtes engagés à faire un plan vélo, je vous le rappelle.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : J'en avais plusieurs, sur les caméras je voulais poser la même question. Je rappelle que c'est sous la mandature de Jacques BASCOU que cela avait été décidé, en 2011. À l'époque, la mise en place avait coûté 300 000 € pour 30 caméras. C'est vrai que ramené au nombre de caméras, cela faisait environ 10 000 € par caméra, mais il est vrai qu'il faut compter les réseaux, la mise en place, etc. Donc c'est à peu près normal en sachant que je pense que les caméras que vous installez sont aussi de qualité bien supérieure à celles qu'on avait mises à l'époque. Ensuite, j'ai une question sur la défense de la commune de Narbonne, c'est la 66, contre James BOUZEROLLES. Apparemment, il s'agit d'une action pour vice caché, introduite devant le tribunal judiciaire de Narbonne le 22 septembre 2022 en garantie des vices cachés suite à la vente d'un immeuble 42 rue Droite. Je voulais savoir s'il reprochait à la Ville d'avoir eu connaissance du vice caché parce qu'il me semble que dans le cadre d'une vente immobilière il y a une clause de non garantie des vices cachés. S'il nous fait une action, c'est qu'apparemment il doit considérer que nous avons connaissance de ce vice caché, ce qui me paraît assez étonnant. Quel est le montant des sommes réclamées par ce dernier ? Demande-t-il juste la résolution de la vente ou une action indemnitaire ?

J'ai une autre question sur la décision n°76 sur la construction du pas de tir de 100 m pour la SPTT de Montplaisir qui est destinée, vous le rappelez, à l'entraînement de policiers et gendarmes. Vous indiquez, je cite, que l'abandon de cette construction est dû : *« À une modification des besoins de la commune qui nécessite d'adapter les spécifications techniques initialement déterminées par le pouvoir adjudicateur »*. S'il y en a un qui est capable de me dire exactement ce que cela veut dire, bravo ! Cette phrase est assez complexe et elle mérite, d'après moi, d'être décodée. Est-ce réellement les besoins de la commune qui ont changé ou est-ce un problème d'ordre budgétaire ? En clair, vous avez décidé de ne pas réaliser ce pas de tir, pour cette année en tout cas, parce qu'on a fait un choix budgétaire. Dans ce cas, ce n'est pas pour un problème, me semble-t-il, de spécification technique. J'ai du mal à comprendre les besoins avec la spécificité technique. Pour répondre là-dessus, d'ailleurs, mon ami Patrick FRANÇOIS a découvert que cela allait être abandonné donc il a été surpris et on voulait une réponse simple sur ce pas de tir. Pourquoi ce pas de tir ne va-t-il pas être fait cette année ? Étant précisé qu'effectivement il y a un besoin pour les policiers nationaux, gendarmerie, mais aussi municipaux puisqu'ils sont armés.

Autres décisions, les 83 et 84 qui sont liées. Il s'agit de la mise à disposition des locaux communaux au profit de la Ligue Occitanie de Rugby et du Comité Départemental de Rugby. On est agréablement surpris par ces deux décisions puisque nous pensions que le lien était rompu avec la Ligue de Rugby qui était expulsée sans aucune explication par le Maire. Ces mises à disposition sont-elles provisoires ou définitives ? Étant précisé qu'effectivement des locaux sont attribués à titre d'occupation d'une certaine surface par la seule Ligue ou par le Comité Départemental de Rugby. Ensuite, il y a des locaux communs et cela paraît tout à fait normal d'en disposer de manière plus intéressante.

Enfin, décision n°98. C'est une décision « action en justice » contre la commune de Narbonne de la SCI Vêtements LABAU et de la SCS LABAU Diffusion qui demandent une expertise judiciaire. Pouvez-vous nous indiquer sur quoi va exactement porter cette demande d'expertise de ces deux sociétés qui, on le sait tous, sont fortement impactées par la détérioration des verrières des Dames de France ? Plus précisément, nous aimerions savoir si cette expertise a pour objectif de déterminer qui est réellement propriétaire de ladite verrière parce que M. le Maire nous avait indiqué la dernière fois qu'il y avait peut-être un problème à ce niveau-là. On était parti peut-être sur une éventuelle aide de la mairie à la SCI, me semble-t-il, ou en tout cas à ces deux sociétés pour les aider à faire les travaux. Est-ce à cause de cela ? Sur quoi porte exactement cette expertise, quelle est la mission de l'expert, quel est l'objectif finalement de ce dossier ? Voilà, il y avait beaucoup de choses

effectivement, beaucoup de questions à poser, mais c'est intéressant pour l'ensemble des Narbonnais d'avoir des réponses à ces questions.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On va vous répondre avec Mme ALAUX, elle prendra la partie juridique. Concernant le pas de tir, il y a une modification dans le cahier des charges. Les services se sont aperçus a posteriori qu'on avait oublié la partie parking, rien à voir avec le pas de tir, pour inclure la désimperméabilisation des sols sur la partie parking donc c'est extérieur au chantier lui-même du pas de tir. Il n'y a rien de particulier. Le chantier se déroulera normalement après la rédaction du nouveau cahier des charges. Au niveau de la MET, la maison du Rugby Occitanie, là aussi, il s'agit de rumeurs, il n'y a jamais rien eu de vrai. Aucun lien n'a jamais été cassé ni avec le Président DOUCET ni avec René BES. On a repris les locaux qui étaient propriété de la Ville. La Ville a conventionné avec la Ligue pour la réutilisation de locaux beaucoup plus dimensionnés. Je ne sais pas si vous y étiez allé ces dernières années, mais elle s'était vidée de sa substance. Ces grands bâtiments étaient quasiment déserts et eux-mêmes avaient des besoins moindres donc ils utiliseront, selon la convention, le bureau ovale qui est en entrant au fond à droite et les deux premiers bureaux dans le prolongement. Cela a été vu avec eux, on a fait un état des lieux. C'est David DELBOURG qui y est allé avec M. HERAIL et j'étais avec eux également. Ensuite, il y aura des locaux communs et le Maire a souhaité que la MET soit maintenant une structure pluridisciplinaire associative donc il y aura des espaces partagés dont l'ancien amphithéâtre, qui n'en est plus un, qui est une grande salle qui servait de réceptif et qui pourrait être utilisée par plusieurs associations. On avait quand même des demandes et des besoins. Cela permet de réutiliser et d'optimiser l'espace. Quant au Comité Départemental, il n'occupait que 30 à 40 m² et, bien évidemment, ils maintiennent leur présence dans ces locaux, ils n'ont jamais changé d'ailleurs la domiciliation postale. Ils sont depuis toujours, historiquement, dans cet endroit et ils demeurent dans cet endroit, c'est la deuxième convention qui va nous lier cette fois au Comité Départemental. Sur les questions juridiques sur lesquelles vous nous aviez interrogés, Mme ALAUX va vous répondre.

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Bertrand. Je vais essayer de vous répondre. Concernant l'immeuble de M. OUZEROLLES, c'est un immeuble qu'il avait acheté à la commune. Il a effectué des travaux qui ont créé des désordres sur l'immeuble qui jouxte sa propriété. Bien sûr, le propriétaire de l'immeuble voisin s'est retourné contre lui. Il conteste les désordres et il considère qu'ils sont préexistants et qu'il y avait un vice caché dans l'immeuble vendu par la commune. S'agissant de la marquise, l'action intentée par la SCI Vêtements LABAU, c'est une demande en référé pour expertise pour déterminer la propriété de la marquise parce qu'ils considèrent que la marquise n'est pas de leur propriété.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Il considère que ce n'est pas un immeuble par destination.

Madame Sylvie ALAUX : Tout à fait.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est leur interprétation juridique, on verra ce qu'il en ressortira. La Ville ne fait que l'avance des travaux de mise en sécurité. On est bon sur les décisions. Je précise l'arrivée de RABIYE MONTÖR en cours de Conseil municipal. Nous passons à la troisième délibération après avoir voté les décisions.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

3 - COMMANDE PUBLIQUE - APPROBATION DE LA LISTE DES FONDATIONS/ASSOCIATIONS HABILITÉES À RECEVOIR LE PRODUIT FINANCIER PROVENANT DU TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉTALLIQUES ISSUS DES CRÉMATIONS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Par un contrat de Délégation de Service Public, notifié le 07/09/2021, la commune de Narbonne a confié à la société des Crématoriums de France, au droit de laquelle s'est substituée la société du Crématorium de Sainte Rose, la construction, l'entretien et l'exploitation d'un crématorium pour une durée de 30 ans. Une loi de février 2022 et un décret d'août 2022 sont venus préciser et organiser le régime des résidus métalliques issus des opérations de crémation et prévoient que le produit financier du retraitement des résidus métalliques ne peut être destiné qu'à deux opérations bien précises : soit le financement de la prise en charge des obsèques pour des personnes dépourvues de ressources suffisantes, soit le don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique figurant sur une liste établie par l'organe délibérant. La commune de Narbonne propose de privilégier en premier lieu le financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes et, dans l'hypothèse où cette modalité laisserait un reliquat de recettes, nous proposons de mettre en place une liste des bénéficiaires éventuels comportant le nom des fondations du groupe FUNECAP, la fondation FUNECAP et la fondation ROC ECLERC, abritées par la fondation de France.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

4 - COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CRÉMATORIUM DE NARBONNE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Concernant ce même contrat de Délégation de Service Public pour la construction du crématorium, une loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, prévoit l'obligation pour tout titulaire d'un contrat de la commande publique, ayant pour objet l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. Cet avenant n°2 prend en compte cette évolution législative et insère donc une clause relative au respect de la mise en œuvre des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Comme vous le savez, Narbonne en Commun était contre le principe d'une délégation de service à un privé. Vous avez parlé d'un service au public, on ne va pas revenir, vous en avez décidé autrement et c'est votre choix. Par contre, nous ne sommes pas, bien entendu, opposés à la signature de cet avenant qui défend les principes de neutralité et de laïcité auxquels nous sommes très attachés. Nous voulions profiter également de cette délibération pour remercier le journal *L'Indépendant* de nous avoir livré des informations sur l'avancée de ce crématorium puisque je voulais poser une question justement sur l'avancée et, finalement, nous avons appris que les premiers coups de pioche allaient intervenir, me semble-t-il, en 2024. C'est une bonne chose. En tout cas, il faut un crématorium et on espère qu'il va voir le jour rapidement.

Monsieur Bertrand MALQUIER : L'étude d'impact, demandée par les services de l'État, a retardé le chantier. Le démarrage de la construction débutera en 2024, mais elle sera sur un temps long. S'il n'y a pas de mauvaises surprises, la livraison interviendra plutôt en 2025. Peut-on passer au vote?

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

5 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Commission Consultative des Services Publics Locaux est tenue d'examiner chaque année le bilan d'activité des services exploités en régie, dotés de l'autonomie financière ainsi que le rapport annuel d'activité établi par les délégataires du service public. Il s'agit d'acter que, conformément aux textes, la Commission Consultative s'est réunie au cours de l'année 2022 à deux reprises, les 11 et 12 octobre 2022, afin de procéder à l'examen des rapports d'activités 2021 des différents délégataires. Ces derniers rapports ont fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 17 novembre 2022.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Certains d'entre vous participent à cette Commission Consultative des Services Publics Locaux. Y a-t-il des questions? On prend acte.

Le conseil prend acte

6 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES MUTUALISÉS

Sylvie ALAUX

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a déjà voté ceci à l'Agglomération, il y a peu de temps.

Madame Sylvie ALAUX : Tout à fait. Il est proposé de constituer, entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne, un service commun, dénommé Direction générale des services mutualisés. Nous inscrivons dans l'organisation le service commun de Direction générale des services mutualisés qui existe déjà depuis 2 ans sous une autre forme contractuelle. Cette démarche est faite dans un souci de lisibilité pour tous et dans un cadre juridique en adéquation avec la déclinaison des projets des deux administrations et dans un souci de maîtrise de la dépense publique locale. La convention fixe l'objet de la mutualisation, son périmètre, les moyens humains et matériels mutualisés ainsi que le remboursement des charges de mutualisation. Ce service, dénommé Direction générale des services mutualisés, sera composé de deux emplois fonctionnels : un emploi fonctionnel de Directeur général des services et un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services. La convention est établie pour une durée indéterminée, le service commun est géré par le Grand Narbonne, les agents sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Grand Narbonne. Les agents sont rémunérés par le Grand Narbonne à compter du 1^{er} juillet 2023. Le remboursement des charges de personnel s'effectuera à hauteur de 50 % sur la base d'un état trimestriel établi par le Grand Narbonne et validé par la Ville de Narbonne. Les conventions et leurs annexes ont été soumises à l'avis préalable des membres du Comité Social Technique en date du 20 avril qui ont émis un avis favorable. Comme le rappelait Bertrand, ce projet de création a fait l'objet d'une procédure identique à la Communauté

d'Agglomération du Grand Narbonne lors du Conseil communautaire du 11 mai dernier. Le projet avait été également présenté aux membres du Comité Social de l'Agglomération le 29 mars 2023 qui ont également émis un avis favorable.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On va passer aux questions, si vous en avez, sinon on vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

(Arrivée de M. Vincenzo GIARDINA à 19h01.)

7 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU NARBONNE VOLLEY

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Le Narbonne Volley a connu des difficultés financières importantes dont les raisons ont été expliquées par le Président, Jérémie RIBOUREL, en particulier le rebond après la période COVID, mais également un budget qui, finalement, s'est avéré trop ambitieux, au-delà de 2,2 M€, qui ne correspondait pas aux recettes attendues de la part des partenaires privés. Ce qui a créé une difficulté financière forte. Nous sommes passés devant l'organe de la DNACG, l'organe arbitre des finances des clubs professionnels, avec un projet de reprise. Des candidats à la reprise du club, après la démission du Président RIBOUREL, ont annoncé vouloir apurer un passif en faisant appel aux partenaires privés, personnes morales ou particuliers. Ils avaient besoin de trouver 300 000 €. Ils les ont trouvés par l'appel au don et aux partenariats des amoureux du club de volley. Vous savez que la Ville de Narbonne n'a pas la possibilité légale de participer à solutionner un endettement, mais doit se projeter dans l'avenir. Pour accompagner le budget nouveau, beaucoup plus raisonnable, qui devrait tourner autour de 1,6 M€ – je me tourne vers Jacques PAIRO – la Ville a décidé d'accompagner une nouvelle fois le Narbonne Volley à hauteur de 70 000 € par le versement d'une subvention exceptionnelle. Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir. À l'occasion de cette convention, on pourrait en profiter pour en finir avec une injustice. À partir de 10 ans, les adolescentes narbonnaises ne peuvent pas s'entraîner ni bénéficier d'une équipe féminine de volley à Narbonne. Dans la charte, il y a une orientation vers les jeunes. Ce serait bien de corriger cela et de demander aux Supporteurs, qui bénéficient d'un des plus gros budgets sportifs de la Ville, de respecter l'égalité hommes femmes pour l'accès aux entraînements. En effet, les jeunes narbonnaises doivent faire au minimum 40 minutes aller-retour pour profiter des joies du volley et ne portent jamais les couleurs de Narbonne pour défendre leur ville ailleurs dans le département ou en Occitanie. Cela pose vraiment question.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Vous parlez de l'équipe féminine en professionnel.

Madame Virginie BIROCHEAU : Je parle du club en général et de l'entraînement des adolescentes.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je ne connais pas la structure du club de volley. Jacques PAIRO la connaît peut-être un peu mieux. Je pense qu'il n'y a pas suffisamment d'effectifs pour constituer des équipes parce que je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas vocation à créer des équipes.

Madame Virginie BIROCHEAU : Non, justement. Je connais de nombreuses jeunes filles qui font la route. Elles vont soit à Gruissan, soit à Coursan et je pense qu'il y aurait la place pour un entraînement féminin, vraiment.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On ne sait pas, mais je ne vois pas pourquoi il y aurait une barrière. Soit il n'y a pas assez d'effectifs pour créer une équipe et pour s'inscrire dans une compétition régionale ou amateur, soit... Je ne vois pas pourquoi.

Madame Virginie BIROCHEAU : À Coursan ils ont une équipe, à Gruissan aussi donc il faut se poser la question pourquoi à Narbonne il n'y a pas d'équipe.

Monsieur Jacques PAIRO : Dans le club de volley, il y a le côté professionnel et le côté associatif. Ils ont des créneaux au gymnase et notamment au Palais du Travail. Le club est ouvert. Par contre le club professionnel est un club masculin. Sinon, après, au niveau du club et de l'association, le club est ouvert. Ils ont également des enfants.

Madame Virginie BIROCHEAU : À partir de 10 ans, ils doivent partir à Gruissan ou à Coursan.

Monsieur Jacques PAIRO : À Gruissan, ils ont un club féminin professionnel, c'est le porte-drapeau de Gruissan. À Narbonne, il est vrai que les jeunes, et il y a des filles également, sont dans l'association. Évidemment, c'est au niveau départemental, ils ont des créneaux dans les gymnases et ils peuvent s'entraîner, il n'y a pas de problème. Par contre, le porte-drapeau de Narbonne est le club professionnel qui se distingue le plus et dont on parle le plus.

Madame Virginie BIROCHEAU : Justement, à l'occasion de cette convention, je voulais rappeler qu'il n'y avait pas de possibilité à partir de 10 ans, pour les jeunes filles, de s'entraîner à Narbonne. Cela me paraissait important.

Monsieur Bertrand MALQUIER : M. PAIRO va se renseigner et vous apportera une réponse.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci. Je crois que vous aviez indiqué lors de la commission – puisque Philippe CAZAL nous partage tout ce qui s'est dit – que la décision de la ligue d'imposer des matchs le dimanche aurait entre autres plombé les recettes du club et fait passer, du coup, le budget de 2,2 à 1,6 M€. Je voulais surtout faire d'abord une information, que les Narbonnais sachent quand même qu'effectivement la Ville participe très fortement au soutien du Narbonne Volley. On n'y est pas opposés, mais on va quand même rappeler les chiffres. La subvention initiale, vous l'aviez rappelé d'ailleurs lors de la commission, est bien de 383 000 €, avec l'ajout d'une subvention supplémentaire de, pas 100 000 €, mais de 116 000 € donc les 120 000 € votés le 15 décembre 2022, pour la prise en charge des frais d'utilisation de la salle l'ARENA par le Narbonne Volley. Avec cette subvention exceptionnelle de 70 000 €, on est à environ 570 000 €, à laquelle il convient d'ajouter, je le rappelle, la somme de 392 571 € au titre de la subvention que la Ville verse à la société Espace pour que le Narbonne Volley puisse disposer de 16 dates pour jouer dans l'ARENA. Je vous rappelle qu'on avait 28 dates à 687 donc si vous multipliez 687 000 par 16 et vous divisez par 28, cela donne bien 392 571 €. C'est pour vous dire – je ne sors pas les chiffres au hasard – que cela fait bien une subvention, aujourd'hui pour le Narbonne Volley, un soutien de la Ville de Narbonne de 965 571 €. C'est le premier budget aujourd'hui donc j'ose espérer effectivement qu'avec le changement qui va s'opérer, on va arriver à faire en sorte de ne pas être contraints de subventionner tous les ans à cette hauteur.

Je voulais mettre fin à une fable. C'est mon deuxième propos. Lorsque vous nous avez vendu l'ARENA, vous aviez indiqué – en tout cas, c'est M. le Maire qui l'avait dit – que d'ici 3 ou 4 ans la subvention de la Ville de Narbonne serait entièrement supprimée. Le club de Narbonne Volley pourrait se financer uniquement grâce à ses recettes. Non, je crois qu'on est tous ici conscients que la

Ville de Narbonne, pendant encore de très nombreuses années, continuera à soutenir le Narbonne Volley et à verser une subvention. Je vous remercie.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la rancœur qui parle toujours. Vous ne l'aimez pas cette ARENA. Vous n'aimez pas non plus Narbonne Volley même si vous assistez à quelques matchs. Que voulez-vous ? Narbonne aime les sports, c'est passion sport à Narbonne et nous aimons tous les sports. Ce n'est pas vrai, ces chiffres ne sont pas les bons. Narbonne a une convention avec son délégataire de service public pour l'ensemble du spectacle et de l'événementiel qu'offre l'ARENA. Les propos ne sont pas de Didier MOULY ni de l'adjoint au sport ni de moi concernant l'autonomie du Narbonne Volley, mais de l'ex-président du Narbonne Volley qui avait dit : « *Donnez-moi l'ARENA, je rendrai le club de volley autonome* ». Par contre, Monsieur SAINTE-CLUQUE, je vous le dis chaque fois, il y a eu un petit événement qui s'appelle le COVID. Cette crise sanitaire a plombé les associations et a mis en difficulté l'ensemble du milieu professionnel. Effectivement, des matchs se jouaient pour la ligue qui avait voulu téléviser certains matchs le vendredi soir avec des matchs le dimanche. Cela a été une perte d'exploitation pour le Narbonne Volley. Il y a eu une crise économique qui a succédé à la crise sanitaire qui a ralenti les investissements mécénats ou les actions sponsoring des entreprises et forcément... Je vais vous dire, ici autour de la table, on est tous volontaires pour accompagner le Narbonne Volley. Il y a un beau projet. Le budget n'est pas passé de 2,2 M€ à 1,6 M€ en cours de saison. C'est le budget que présente la nouvelle équipe dirigeante pour la saison prochaine qui sera de 1,6 M€. Là, franchement, on en a parlé avec Patrick BARDY, avec Jacques PAIRO et Didier MOULY, c'est un budget qui est tout à fait raisonnable. On aurait préféré que ce budget soit celui sur lequel s'engageait Jérémie RIBOUREL l'année dernière, à l'été 2022. Il ne l'a pas fait. Cette année nous avons été beaucoup plus directs avec les repreneurs en leur demandant de respecter cette enveloppe budgétaire beaucoup plus raisonnable. Mais vous le savez, nous ne pouvons pas faire d'ingérence dans les clubs professionnels de la ville et donc nous ne faisons que suggérer et nous conditionnons notre aide et notre accompagnement au service de l'intérêt général, mais également au côté rationnel. Narbonne, avec 1,6 M€, sera dans les premiers budgets de la ligue de volley l'année prochaine. On a conditionné également – vous avez dû le voir – la convention au maintien en ligue A. Nous accompagnons ce club, nous espérons vivre des moments pleins d'émotion avec le Narbonne Volley. Je vous rappelle qu'ils nous ont permis de gagner un titre européen. On joue les premiers rôles du Championnat de France. Cela fait partie de l'offre globale « *événementiel* ». La Ville de Narbonne a la chance d'être riche en matière de sport. Jacques PAIRO a la chance, avec Patrick BARDY, de les accompagner. C'est franchement avec plaisir que nous votons cet accompagnement qui est quand même minime, 70 000 €, pour les relancer et leur dire : « *Allez-y, on est derrière vous, la Ville de Narbonne vous soutient, faites une belle saison l'année prochaine* ». On espère que vous voterez avec nous cette subvention exceptionnelle. On va passer au vote.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je voulais juste préciser qu'on n'est pas contre. On est pour cette délibération. D'ailleurs le Département verse aussi une subvention, me semble-t-il, pour le Narbonne Volley. Je voulais juste informer les Narbonnais. Les chiffres, je ne les triture pas, je l'ai bien rappelé au nombre de matchs.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il n'y a pas 250 000 €.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Il faut que cela entre dans la tête. La pédagogie, c'est la répétition. Nous passons une subvention de 637 000 € pour 28 dates. Le volley, c'est 16. Il suffit de faire une règle de 3 pour avoir effectivement le montant. Point et à la ligne, c'est tout ! Que vous disiez qu'il faut un budget aujourd'hui de 1,6 M€ et d'être moins dispendieux, etc. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je n'ai rien contre l'ARENA en tant que telle. Je vais à l'ARENA, j'ai vu plusieurs spectacles. C'est bien ! Après, il faut juste en avoir les moyens, savoir combien cela coûte et quels sont les choix que l'on doit faire. J'ai été voir des matchs, j'ai été voir des spectacles, il n'y a pas de souci avec l'ARENA je n'ai aucun problème, je n'ai pas d'urticaire, je ne suis pas réfractaire à l'ARENA

en tant que telle. Par contre, vous savez ce que je pense sur le choix qui a été fait sur le fait qu'elle soit multimodale. J'avais indiqué que le fait qu'elle soit multimodale allait coûter cher. Chaque fois que l'on passe d'un match à un spectacle, cela nous coûte. Aujourd'hui, les Narbonnais le savent. Cela coûte 116 000 € en plus de la gratuité. Voilà! Et tout ce qu'on avait annoncé est arrivé. Vous le prenez du côté caricatural, cela ne m'étonne pas de vous. Moi, je dis les choses calmement, tranquillement. On est pour le Narbonne Volley, on soutient le sport à Narbonne et on soutient le rugby aussi, d'ailleurs. On votera pour.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Magnifique. On est d'accord donc on va pouvoir voter à l'unanimité cette subvention. Merci pour le Narbonne Volley et ses repreneurs.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

8 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU RACING CLUB NARBONNAIS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est un peu la même chose dans un contexte totalement différent. La Ville de Narbonne suit de très près la reprise du club de rugby par Xavier MARCO, son Président, mais également par son excellent Directeur général Pierre LAVIGNE. Un travail de fond a été fait pour le recalibrage de la structure pour l'adapter aux circonstances professionnelles. Il y a une chance à Narbonne, c'est d'avoir cette histoire, cette légende du Racing qui perdure et des actionnaires qui sont fidèles qui ont versé 1 M€ de leurs fonds personnels pour soutenir le Racing et construire le Racing de demain. Cette expérience, cette année, a été, sportivement, une semi-réussite puisque le Club de Rugby a échoué aux portes des qualifications pour les phases finales. Ils ont de l'ambition pour l'année prochaine. Le recrutement, si vous l'avez suivi dans les colonnes de *L'Indépendant*, est ambitieux. On a affaire à une équipe, là aussi, raisonnable. Il y a de la rationalité, ils sont motivés, ils ont organisé des spectacles. On leur a mis à disposition l'ARENA pour organiser une grande collecte. Ils ont réussi à récolter plus de 120 000 € lors de cette soirée. Ils vont chercher des fonds, les actionnaires – je vous l'ai dit – 1 M€ et donc ce projet, nous devons l'accompagner l'année prochaine. Là aussi, nous sommes très attachés à ce club de rugby, à ce Racing donc le Conseil municipal vous propose de voter une subvention exceptionnelle d'accompagnement pour la saison prochaine pour le Racing de 150 000 € pour donner toutes ses chances aux Racing club Narbonne d'intégrer prochainement une Pro D2, mais pas dans n'importe quelles conditions, pas pour faire de l'ascenseur et du yoyo, pour stabiliser un budget et s'inscrire dans la durée pour qu'on ait une accalmie au niveau des sports. Nous pensons que l'équipe est la plus adaptée depuis un certain nombre d'années pour réussir ce challenge. On a confiance dans le Président Xavier MARCO et son Directeur général, Pierre LAVIGNE. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

9 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Vous l'avez vu, je vous avais dit en commission préparatoire que c'était à budget équivalent de l'année dernière. C'est un budget en augmentation de 50 000 € par rapport à l'année dernière. Ce sont des présentations qui ont été faites au service des associations sur les différents projets qui ont été engagés ou qui sont à engager dans l'année 2023 et les attributions ont été faites en fonction. Vous avez l'annexe avec la liste des associations bénéficiaires. S'il y a des personnes intéressées, elles doivent sortir de la salle au moment du vote. Y a-t-il des questions ?

Madame Milanka PETROVIC : J'ai juste une remarque. Je constate, dans les annexes des subventions 2023, que sur les 583 000 € de subventions allouées aux diverses associations, la part allouée aux associations de citoyenneté ne s'élève qu'à 87 000 €, contre 1 228 000 € pour le sport dont je prends en compte les subventions exceptionnelles récentes du Racing Club et du Narbonne Volley. Je trouve que c'est très bien le sport, cela permet de lutter contre l'obésité, de canaliser la jeunesse, mais il y a déséquilibre. Je vous propose d'augmenter la part de subvention citoyenneté, car le volet citoyenneté est aussi le volet de la prévention de la délinquance. Il y a une hausse généralisée de la délinquance partout à France et aussi à Narbonne : voitures brûlées récemment dans le quartier Razimbaud, feux de poubelles, incivilités, vols, agressions, cambriolages. Tous les indicateurs de la délinquance sont en hausse. Il est important de faire de la prévention de la délinquance notre priorité et de préparer les futurs citoyens à se respecter les uns les autres, même si le sport participe, à sa façon, à cette lutte. Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : J'ai cru un temps – et beaucoup dans cette salle – qu'il y avait un changement de paradigme chez vous sur la citoyenneté, un intérêt soudain en la matière. Mais non, en fait, c'était pour revenir à vos traditionnels amours. Non, Mme Yamina ABED qui s'occupe de la citoyenneté gère très bien. Elle est en contact permanent et direct. C'est cette volonté de proximité avec les associations. Toutes les subventions sont calibrées. Elles vous sont présentées un l'état. Il n'y aura pas d'entraînement ou d'association pour prévenir la délinquance, c'est une fonction régaliennne de l'État. La politique municipale accompagne la prévention. On est à Narbonne, cela reste une ville calme en comparaison avec ses villes mitoyennes. Il n'y a pas à s'affoler sur la sécurité à Narbonne. On a des niches d'insécurité qui se développent depuis une dizaine d'années, comme partout en France, c'est la société qui évolue et qui n'évolue pas très bien malheureusement. Nous mettons en œuvre toute une politique pour prévenir les dangers futurs. Cela passe par de la prévention, cela passe par de la répression également. C'est cette combinaison des deux, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui de ce vote des subventions aux associations. S'il n'y a pas d'autres questions, peut-on passer au vote, s'il vous plaît ?

Madame Yamina ABED : Juste pour compléter, Bertrand, si je peux me permettre, pour les associations liées à la citoyenneté, notamment les associations de quartier, elles émargent aussi sur d'autres dispositifs tel que le Contrat de Ville et la politique jeunesse. En plus de la subvention de fonctionnement qui est votée aujourd'hui, il y a d'autres subventions qui leur sont versées dans d'autres dispositifs par la Ville.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On peut voter.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

Monsieur Bertrand MALQUIER : Les élus membres de certaines associations peuvent revenir.

10 - FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a voté ce Compte Administratif qui constate la réalisation de l'exercice budgétaire de la collectivité. On reprend ce chiffre les quasiment 6 M€ d'excédent que nous avons produit au Compte Administratif et nous devons les affecter avant de voter le budget supplémentaire. C'est l'objet de cette délibération. Y a-t-il des questions? S'il n'y a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

11 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est exactement la même chose. C'est l'affectation définitive des résultats que nous avons déjà constatés lors du Compte Administratif concernant la petite caisse de retraite des sapeurs-pompiers. C'est un excédent de 8 300 €. Je vous propose, s'il n'y a pas de questions, de passer directement au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

12 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Elle porte sur la même chose, l'affectation définitive des résultats. Il s'agit de 28 000 € concernant le budget annexe des ports. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

13 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : La même chose. S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

14 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : La même chose. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

15 - FINANCES - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

16 - FINANCES – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Nous avons constaté les affectations, nous sommes revenus sur le Budget Principal et nous allons voter un budget supplémentaire pour l'exercice 2023. Ce budget 2023 reprend les 6 M€ d'excédent et nous créons des dépenses nouvelles en fonction des recettes nouvelles que nous venons de recevoir. Essentiellement, vous vous en doutez, je l'avais présenté lors de la commission préparatoire, ce sont les dépenses qui sont projetées sur le Pont des Marchands. Nous avons quasiment 1,8 M€ qui sont provisionnés sur le Pont des Marchands. La Ville devra faire l'avance de ces travaux, charge à la Ville de répercuter le coût de ces travaux sur les propriétaires défaillants. De la même façon, dans ce budget sur le Pont des Marchands il y a toute l'animation commerciale que la Ville met en place. La Ville est coordinatrice. Je vous rappelle que la Ville n'a aucune responsabilité dans les problématiques structurelles que connaît aujourd'hui le Pont des

Marchands. Par contre, la Ville a une responsabilité morale, ce sont tous les investissements qui ont été portés depuis des années. Je pense notamment à Sylvie COUSIN ou Sophie PONS-PELOFY, à «Action cœur de ville». Tous ces investissements et ce temps passé s'effritent un peu parce qu'on coupe un flux «chaland» important. La Ville, en conscience et en responsabilité, investit dans – vous l'avez certainement vu en passant – le trompe-l'œil, installé côté Place de l'Hôtel de Ville. Vous avez les anamorphoses, les dessins en relief trompe-l'œil réalisés sur la passerelle, tout le fléchage, mais également de la vitrophanie qui sont installés sur les commerces pour inviter les gens à se perdre et à déambuler dans le quartier de Bourg, la partie rue Raspail. Tous ces investissements n'étaient pas prévus puisque, par définition, c'est un événement que n'avions pas pu anticiper dans la mesure où c'est le collège des experts du tribunal administratif qui a rendu cette décision et qui a été – je vous l'avais raconté au précédent Conseil – assez rapide et surprenante puisqu'ils ont évolué dans leur positionnement. Concernant le budget supplémentaire, on est à 1,8 M€ sur les différents volets financiers du Pont des Marchands. Il y a également la partie goudronnage des boulevards qui représente 1,9 M€. Vous avez différents petits ajustements également : les loges où on attendait l'affectation pour placer 1 M€. C'est ce qui constitue ces 6 M€ que nous reprenons de l'exercice précédent et que nous réaffectons sur ce budget supplémentaire.

Je vous avais annoncé un emprunt d'équilibre au Budget Primitif de 15 M€. Il sera finalement ramené à 12 M€ sur ce budget supplémentaire donc on emprunte moins que ce que l'on avait prévu d'emprunter. Je vous l'avais déjà annoncé, 9 M€ empruntés immédiatement et 3 M€ qui seront peut-être empruntés en fin d'année. Au final, on vous avait annoncé un endettement de 65 M€, on y sera. La dette augmentera de 2 M€ voire 2,5 M€ en fin d'année parce qu'il y a beaucoup de sujets imprévus et une volonté d'accompagner l'investissement sur la ville de Narbonne.

Voilà les grandes lignes de ce budget supplémentaire. Je suis disposé à répondre à vos questions.

Madame Viviane THIVENT : Mes questions concernent le Pont des Marchands et sur le Bonheur des Dames. On a deux monuments de Narbonne qui sont fermés ou, en tout cas, qui sont cachés par des échafaudages, en même temps. Cela pose problème. J'ai du mal à comprendre la soudaineté de la fermeture du Pont des Marchands, très honnêtement. On a mis quand même des commerçants dans des situations extrêmement difficiles. Ils ont, pour certains, perdu leurs économies et leur clientèle de façon soudaine. Au niveau juridique, c'est extrêmement compliqué et je ne parle pas de tous les habitants qui ont été délogés et relogés en 15 jours. Il y a eu des fermetures préalables, il y a plusieurs années en arrière, des magasins ont fermé et des travaux ont été effectués. Je ne comprends pas comment la mairie n'a pas pu voir venir ce phénomène et pourquoi, finalement, on se retrouve dans cette situation. Ce n'est pas un procès que je vous fais, mais d'autant que la plupart d'entre vous, eu niveau des adjoints, travaille dans l'immobilier. Ce n'était pas quelque chose d'inconnu. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous n'avez pas anticipé ce phénomène et pourquoi on se retrouve aujourd'hui dans une ville qu'on pourra couvrir d'échafaudages. Mais couvrir d'échafaudages, ce n'est pas une solution pour une ville touristique comme la nôtre. Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est fort de chocolat. On dirait fleur des champs qui arrive de la campagne et qui découvre la ville. On n'a pas de pouvoir de perquisition. On n'entre pas dans les parties privatives. Je ne viens pas chez vous. Le Maire ne vient pas chez M. RUDENT. On ne va pas découvrir les parties privatives. On a un phénomène qui s'est produit, c'est un héritage du manque d'entretien, du défaut d'entretien des parties bâties. Aujourd'hui, des propriétaires bailleurs ont exploité les rez-de-chaussée commerciaux en délaissant complètement les étages. Ce qui fait qu'il y a eu des infiltrations, du «champignonage», des problématiques d'humidité, de la capillarité sur le problème de bâti. On n'est pas, aucun ici n'est spécialiste du bâti. Aucun, ici autour de la table, n'a la possibilité de rentrer chez Mme SERVANT ou chez M. BOUSCAT pour regarder l'état de son bâti et demander à avoir accès à ses fondations. Par contre, le seul constat qui avait été fait, c'était en octobre 2022. C'est un constat visuel, c'est l'effritement de façades qui nous a alertés. Ensuite, vous

dites : «*On a décidé*», on n'a rien décidé du tout! Il y a eu un collège de trois experts, Madame, qui a été nommé par le tribunal administratif. Ils sont venus et ont rendu des conclusions, au démarrage, prudentes parce qu'ils disaient qu'il y avait des possibilités alternatives. Au final, avec la confrontation avec des ingénieurs béton... Ce n'est pas facile, Madame! Aujourd'hui, vous n'avez aucun expert français, national, qui est en capacité de vous dire avec exactitude le risque et la problématique. Nous avons fait, Monsieur HERAIL, je pense, 10 études différentes. Elles ne sont pas contradictoires, elles se complètent chaque fois. C'est un dossier très complexe. Tous les jeudis à 14h, nous faisons une cellule de crise, depuis 2 mois et demi. On essaie d'anticiper toutes les problématiques à venir, mais c'est très long. On n'est pas le seul intervenant, vous avez Voies Navigables de France, les services de l'État, la DRAC, l'ABF. Vous ne pouvez pas faire n'importe quoi et ce que vous voulez, même s'il y a de l'urgence, même s'il y a péril. Aujourd'hui, si le Maire n'avait pas pris l'arrêté, c'est le Préfet qui le prenait à sa place. Il y a le pouvoir de police du Maire qui a obligé. Auriez-vous préféré que l'immeuble s'effondre et que nous constatons ensemble les morts, les décès de passants, de commerçants et des habitants? Nous avons relogé. La Ville a fait un travail extraordinaire. Les services de M. KAMMERER et de Mme MACE. Avec le CCAS, on a relogé, on a accompagné 11 locataires d'habitations pour les reloger dans le parc soit de la Ville, soit du parc privé. Nous sommes allés voir les commerçants, on leur a proposé. Cécile ANTECH, NYMPHEA, nous l'avons relogé sur le Quai Vallière. On a pris en charge – là aussi, ce n'est pas une compétence directe de la Ville – nous sommes allés chercher dans les méandres jurisprudentiels et législatifs pour pouvoir accompagner des commerçants. Nous proposons des solutions alternatives qui n'étaient pas prévues. Au Budget Primitif, on ne nous a jamais parlé de péril du Pont des Marchands.

C'est quand même assez fort pour tous ceux qui ont travaillé. Je pense aux services qui envoient des SMS à 23h, Mme MARTIN qui travaille, le service juridique, Mme NICOLAS, Mme CALVET, DELBOURG, NAVARRE qui travaillent en permanence, qui sont concernés par ce sujet parce que c'est horrible. Aucun des élus n'aurait aimé... Vous n'auriez pas aimé être à notre place parce qu'annoncer de mauvaises nouvelles, annoncer dans la Salle des Consuls à 50 commerçants ou propriétaire qu'ils vont fermer en une semaine, leur laisser un délai pour déménager à la sauvage... Croyez-vous qu'on a un plaisir à l'annoncer? Pas du tout! Mais c'est de notre responsabilité. Aujourd'hui, on se retrouve avec le deuxième pont de France, après celui de Landerneau, qui est défaillant comme Landerneau l'a été, sans possibilité d'anticipation parce que vous avez des propriétaires... Et le malheur dans l'histoire est que vous avez des propriétaires qui ont très bien entretenu le bâti qui ont certes, encaissé des loyers, mais de l'autre côté ont investi dans leur patrimoine – je pense aux frères GOUZI par exemple – et qui sont malheureusement pris dans cette tempête parce que l'immeuble voisin menace ruine et les entraînent dedans. Il va y avoir un tas d'actions récursoires qui sont dommageables parce que, forcément, les responsabilités... Les pertes de chiffre d'affaires, c'est douloureux. On a tous fait le tour. On est tous clients de ces commerces. Nous sommes amis avec certains et on y va, on achète. Je ne commande rien sur Internet – déjà, je me trompe chaque fois – je vais chez ces commerçants. On va les voir, on discute, on les rassure. Sylvie COUSIN, Évelyne RAPINAT passent dans les commerces. Nous essayons au maximum de les aider. Les services sont ultra concernés et le Maire les a encore remerciés ce matin parce qu'ils n'ont pas compté leur temps pour ce dossier. On fait tout ce qu'on peut. On anticipe également les problèmes à venir, mais aujourd'hui on a un calendrier défavorable parce qu'on n'est pas certains d'avoir l'accord de VNF parce qu'il va y avoir des batardeaux à installer, il va y avoir des problématiques de navigation avec VNF. On a des solutions techniques par des micropieux qui sont complexes. On a besoin d'avoir encore des études sur les charges descendantes du bâti privé. On a des obligations d'avoir, Madame NICOLAS, des autorisations des propriétaires pour pouvoir entrer et pouvoir se suppléer à eux. Ce sont des millions d'euros de travaux qu'il va falloir réaliser. Là, vous n'avez qu'un petit exemple. Cet après-midi, à la réunion de 14h, M. HERAIL a parlé de plusieurs millions d'euros pour pouvoir rénover le bâti existant parce que rien n'a été fait pendant des dizaines d'années. Aujourd'hui, je vous promets qu'on s'y attèle qu'on va jouer ce rôle de coordinateur, s'il faut faire les avances, eh bien, on fera les avances ! Mais il est injuste également que l'on paie à la place de propriétaires qui n'ont rien

fait et qui n'ont fait qu'encaisser des loyers sans faire de travaux et qui ont laissé cette structure périr.

L'arche romaine n'a pas de difficultés. La partie structurelle municipale n'a aucun problème, ce sont les supports privatifs qui sont dessus qui menace ruine et de s'effondrer. On pense, tous les élus qui participent à chaque réunion, tous ceux qui sont concernés par ce sujet, que la Ville a fait tous les efforts nécessaires. Elle ne pouvait pas anticiper, à aucun moment, s'il n'y avait pas eu des constats visuels d'octobre. La Ville a fait preuve de courage pour annoncer aux commerçants, pour les accompagner. Je ne fuis pas, je vais toujours chez le buraliste, Sébastien MARTY, de l'autre côté par la rue Raspail, je fais le tour, je vais le voir, j'écoute ce qu'il me dit et je comprends ses plaintes. J'entends également que certains ont toujours des idées. Ils nous envoient des SMS à toutes les heures ou sur les réseaux sociaux : «*installez un pont militaire*», faites ci faites ça. Il y a des choses qu'on ne peut pas faire. En France, il y a un mille-feuille administratif, il y a VNF, ABF, la DRAC, la DREAL, il y a tous les services qui ont aussi leur mot à dire. Il y a le patrimoine à préserver, on ne peut pas tout faire et n'importe quoi. Il faut le faire dans un cadre et ce cadre est, aujourd'hui, respecté. Donc s'il vous plaît, Madame, ne dites pas qu'on n'a rien fait et qu'on a mis les gens dans cette situation parce que c'est faux! Et arrêtez de polémiquer sur cela parce que tout le monde est persuadé que l'on a fait le maximum pour les servir et on fera le maximum pour les servir demain encore.

(Applaudissements.)

Monsieur Nicolas Sainte-Cluque : Juste pour le Pont des Marchands, la manière dont Mme Thivent vous posait la question n'était pas agressive parce qu'il est vrai qu'il y a un manque d'information. Il y a beaucoup de personnes qui disent des bêtises, des conneries, on le dit franchement. Je comprends la difficulté de ce qui arrive. La seule chose est que cela paraît toujours incroyable qu'il n'y ait jamais eu d'autorité qui ait indiqué, à un moment donné, attention ce pont risque de poser problème. Ce qu'on sait aujourd'hui, en tout cas, c'est que les propriétaires – et il y a quand même de gros propriétaires – qui encaissent des loyers importants et qui se sont préoccupés juste d'encaisser les loyers et de ne pas du tout faire en sorte que leur bâti, et tout ce qui se trouve au-dessus, soit dans un état correct. C'est surtout cela la difficulté. Cela va nous poser question pour plus tard. Pour éviter que cela se reproduise ailleurs dans d'autres secteurs, comment va-t-on obliger effectivement les propriétaires à faire en sorte, puisqu'il y a des commerces en bas, de faire des travaux sur les parties qui ne sont pas louées, non habitables? C'est la difficulté. Effectivement, tout le monde regarde, on passe et on regarde et on voit des fenêtres cassées, on voit des choses incroyables. Et ce que l'on voit est encore moindre que ce qui se passe à l'intérieur. Effectivement, avec toutes ces infiltrations, les poutres en bois ont pourri et aujourd'hui – même l'artisan des Bâtiments de France n'était pas trop pour – il y a eu le collège d'experts, j'ai pu discuter avec certains experts qui indiquent que la solution la plus pérenne, c'est du béton parce qu'ils ne savent pas le faire à l'identique. Là, ce n'est pas en millions d'euros, c'est en dizaines, vingtaines, trentaines de millions d'euros. Le béton, on sait faire, on sait le faire sur un certain nombre d'années, on sait combien de temps il peut durer. C'est vrai qu'il s'agit d'un chantier qui, malheureusement, va coûter très cher à la Ville. J'espère que l'État va nous aider aussi fortement. Il ne peut nous aider qu'à hauteur de 50 %, je crois, peut-être plus, j'espère. On parle déjà de plusieurs millions d'euros donc cela va impacter la Ville aussi sur d'autres choix et d'autres financements et il faut en avoir conscience. Là-dessus, on doit tous se souder les coudes effectivement pour faire en sorte que cela ne se renouvelle pas surtout que l'on conserve notre Pont des Marchands qui est une merveille, il n'y en a pas beaucoup en Europe. En plus, on commençait à faire, tous, une requalification de tout le centre-ville et cela tombe vraiment au mauvais moment. C'est malheureux. Bien sûr, on s'associe et on sait que les services font tous les efforts possibles pour que cela se passe le mieux possible.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. C'est exactement cela. On a fait des demandes qui sont en cours au cabinet ministériel d'Olivia GREGOIRE, ministre des Commerces et de l'Artisanat. Une demande a été faite à la Région. L'Agglomération, avec les services de M. ZAMBRANO, s'est mobilisée. Il devrait y avoir une enveloppe exceptionnelle qui va être votée au prochain Conseil communautaire pour accompagner. Il n'y a pas que le Pont des Marchands, ceux qui sont fermés et ceux qui sont dans l'impasse, cela impacte tout Parerie, les 4 Fontaines. Un côté est déséquilibré, l'Hôtel de Ville s'en sort, les Barques s'en sortent, le côté Mirabeau, Parerie, 4 Fontaines connaît des difficultés à cause d'une baisse de fréquentation parce que les flux naturels sont coupés. C'est à nous de les accompagner. On va faire des demandes. Le sous-préfet a également été mis dans la boucle. Il va y avoir des facilités avec l'URSSAF, la DGFIP, les services de l'État pour faire des échelonnements et des aides. On le dit entre nous, mais c'est un COVID micro localisé sur le Pont des Marchands avec les mêmes conséquences et les mêmes difficultés. En tout cas, les services de la Ville et les élus veillent à ce que tout soit coordonné et que cela se passe pour le mieux dans cette difficulté soudaine et imprévisible. On va passer au vote du budget supplémentaire, si vous voulez bien.

Votants : 43
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 8

Le conseil adopte à la majorité

17 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je vais passer un peu plus vite parce qu'ils ont un intérêt très relatif, il n'y a pas de grande modification, ce sont les budgets supplémentaires pour les différents budgets annexes de la Ville. Pour le premier, avez-vous des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

18 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Si vous n'avez pas de questions, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

19 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la même chose. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

20 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

21 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Pas de grandes modifications non plus. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

22 - FINANCES - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a fini la partie budget supplémentaire. Ce sont les AP/CP, les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement. Vous le savez, c'est une obligation pour les collectivités dans la transparence et la traçabilité. Normalement, on a une annuité budgétaire, c'est le principe des finances publiques et là, c'est un principe dérogatoire pour une meilleure transparence. C'est le Plan Pluriannuel d'Investissement sur de gros chantiers où on vous phase, par année, les investissements et leurs montants. Pourquoi fait-on repasser une AP/CP? Cela arrive souvent, c'est pour clôturer l'extension de Mathieu Peyronne. L'AP/CP est terminée et la réalisation a



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

été faite, il y a quelques modifications à la marge pour les investissements des décalages temporels en fonction de l'avancée des travaux, mais rien d'extraordinaire. Y a-t-il des questions? On peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

23 - FINANCES - APUREMENT DU COMPTE 1069 EN VUE DU PASSAGE À LA NORME COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : La plus passionnante de ce Conseil municipal. Je vais essayer de vous la retranscrire, si j'ai bien compris. Nous avons une obligation comptable à passer au 1^{er} janvier 2024 en M57, création d'un collège d'élus, mais également du Gouvernement et des experts. On va passer de la M14 pour la collectivité de Narbonne à la M57. Bien évidemment, le compte qui s'appelle 1069 n'est pas transférable puisqu'il n'existe pas dans cette nouvelle nomenclature M57. Il faut donc l'apurer. Cela n'a aucun coût, ce n'est qu'une mesure comptable. Il y a 1 M€ qui navigue comptablement sur ce compte et qu'il convient d'apurer en le transférant dans un compte qui va exister dans la nouvelle nomenclature M57. Adieu la M14 en 2024, bienvenue à la M57. Je suppose que vous avez plein de questions... On va passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

(Départ de Mme Cyrielle BOUISSET.)

24 - URBANISME - ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Merci, Bertrand. Il s'agit de l'approbation du compte rendu financier de la ZAC Les Berges de la Robine portée par l'aménageur ALENIS. Le rapport fait plusieurs pages donc j'ai fait un condensé. L'opération Berges de la Robine qui constitue notre vitrine d'entrée de ville en termes d'aménagement urbain se déroule normalement et conformément au planning initial. Le bilan, comme indiqué dans le rapport, reste inchangé avec 28,2 M€ HT de dépenses, portées par l'aménageur. Cela constitue les acquisitions, les travaux, les fouilles archéologiques et les études ainsi que pas mal d'autres choses en plus. Le bilan s'équilibre avec le même montant en recettes, réparties entre les subventions liées aux fouilles exceptionnelles, la participation d'équilibre de la Ville de Narbonne. Il reste inchangé par rapport au bilan approuvé par la Ville l'an dernier de 1,1 M€. Et bien sûr la recette de cessions de terrains. En 2022, le second programme immobilier de la ZAC a été livré, le BLANC VENDOME, avec 84 logements. En cours de construction il y a TERRE BORÉALE qui sera livré sur juin 2024 et qui comprend 80 logements. L'aménageur a vendu, en décembre 2022, un lot qui accueillera le programme nommé CHRYSALIS. Les travaux de cet immeuble comprendront 100 logements, ils démarreront en octobre 2023 et seront livrés en 2025. Enfin, comme indiqué dans le rapport qui vous a été soumis, une étude est en cours afin d'étudier l'opportunité d'accueillir au

sein de cette opération un casino-hôtel-restaurant. À ce stade, rien n'est encore défini. Nous saurons d'ici la fin de l'année si, et seulement si, comment le programme qualificatif haut de gamme pourrait se développer dans ce quartier pour accroître l'attractivité de notre ville. Je vous propose d'approuver le compte-rendu financier de la ZAC Les Berges de la Robine.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avez-vous des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : C'est à propos du programme casino-hôtel-restaurant en lieu et place du Parc des Expositions. Cette idée sera-t-elle débattue à un moment ou pas ? En outre, les casinos n'attirent plus et on enregistre des baisses de fréquentation historiques. Est-ce réellement le bon investissement pour notre ville en 2023 ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je rappelle aussi qu'ALENIS va aussi urbaniser les parkings qui sont sur le parking du Parc des Expositions. Il faut aussi qu'on en ait conscience. Par contre, par rapport à ce casino, si nous avons bien compris, vous souhaitez installer un casino en lieu et place du Parc des Expositions pour obtenir de nouvelles recettes fiscales. Mais l'installation d'un tel établissement risque de se faire au détriment de la santé et de la sécurité des Narbonnais et des Narbonnaises. Comme vous devriez le savoir, les casinos sont considérés le plus souvent comme néfastes pour les raisons suivantes. Tout d'abord, ils créent une addiction au jeu, je crois d'ailleurs qu'il y a des pays qui essaient même de les interdire complètement, car ils contribuent au développement de la dépendance au jeu chez certaines personnes. Les jeux d'argent, vous le savez, peuvent être très addictifs et des individus peuvent dépenser toutes leurs économies. Ils ont un impact aussi social très négatif puisqu'ils ont un impact sur la cohésion sociale et les relations familiales puisque les personnes atteintes de problèmes de jeux s'isolent, négligent leurs responsabilités familiales et professionnelles et les familles sont touchées finalement financièrement par les pertes de jeux d'un proche qu'on aide. La présence des Casino peut aussi normaliser le jeu aux yeux des jeunes augmentant ainsi les risques de développement de comportements de jeu d'argent, problématiques à un âge précoce. Surtout dans cette société actuelle où on pense qu'il suffit de jouer, de se montrer et de ne pas faire grand-chose pour gagner de l'argent très facilement. Ils créent aussi des problèmes de santé mentale. Le jeu compulsif peut entraîner des problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression, le stress et les personnes souffrant de ces problèmes peuvent être susceptibles de chercher du réconfort dans le jeu et cela crée un cercle vicieux. Cela peut aussi avoir un impact sur la criminalité puisque ce sont des lieux où il y a de grosses sommes d'argent en jeu et cela attire parfois des individus malveillants. Cela peut augmenter les risques de vols, de fraude et d'autres activités criminelles à proximité.

Mais il y a aussi un autre élément qui nous pose problème, nous ne voyons pas trop la complémentarité – puisqu'il paraît que l'on parle de complémentarité – qu'il peut y avoir entre un casino et un musée régional portant sur la Romanité. Un musée portant sur la Romanité est un lieu qui vise à préserver et à partager le riche patrimoine historique de l'Empire romain. Il offre aux visiteurs l'opportunité d'explorer et de comprendre cette période fascinante de l'histoire en mettant en valeur des artefacts, des œuvres d'art et des témoignages de cette époque révolue. Un musée de ce genre a pour mission de promouvoir l'éducation, la culture, la recherche, de transmettre le savoir aux générations futures et, en fait, il est conçu comme un lieu de réflexion, de contemplation où l'on peut admirer des œuvres d'art et des objets historiques majeurs. En l'inverse, un casino met l'accent sur le divertissement immédiat et les gains financiers en faisant participer des gens à des jeux de hasard. Il est souvent bruyant, agité, créant une atmosphère de stimulation constante de jeux compulsifs, – un peu comme les réseaux sociaux – et qui peut détourner l'attention des visiteurs de la préservation de la culture et de l'histoire. En conclusion, il est essentiel de reconnaître que la Romanité est un héritage précieux qui mérite d'être préservé et compris à travers des institutions culturelles tels que les musées et la présence d'un casino à proximité risquerait de diluer cet objectif, de détourner l'attention de la richesse historique que nous avons à offrir. Préserver la Romanité

nécessite un engagement. Les élus de Narbonne en Commun sont fiers d'avoir sur Narbonne le musée Narbo Via – je pense que vous êtes fier, vous aussi aujourd'hui, Monsieur MALQUIER, de l'avoir – mais ils ne souhaitent pas d'un Narbo Vegas. Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On est entièrement d'accord. Vous avez entièrement raison, le casino a des vices et peut en entraîner. De la même façon, mon bureau à l'Hôtel de Ville donne chez Geoffrey MASCARELL au Petit Moka ou au Soleil Noir et j'ai toujours la tentation d'aller boire trop de bières au café, je peux aller jouer au casino à Gruissan ou aller gratter des tickets chez le buraliste du coin. La tentation est partout maintenant dans notre société actuelle même sur les réseaux sociaux, même en ligne, vous pouvez jouer partout. Il y a des paris sportifs. Vous pouvez créer le vice un peu partout. Nous sommes dans une société où les tentations sont nombreuses. Le casino ne ferait qu'ajouter une strate diabolique à cette spirale infernale. Il n'y a pas de débat parce qu'aujourd'hui, on n'a pas du tout avancé sur ce sujet, nous sommes au sourcing. La société ALENIS a lancé un sourcing à la demande de la Ville de Narbonne pour connaître, avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, les conditions en matière de recettes fiscales, en matière d'élargissement de l'offre événementielle et animation sur la ville de Narbonne; quel serait l'intérêt d'un casinotier de venir s'installer? Les 8 opérateurs européens existants se sont positionnés sur le marché et sont venus au sourcing à Narbonne. Ils ont retiré des dossiers, ils ont fait une visite sur site. C'est une opération globale, c'est pour cela qu'elle est adossée à l'aménageur ALENIS. Il y a une réflexion sur l'aire de parking de Creissel. Il y a des réaménagements de parkings et il ne faut pas qu'il y ait déperdition de places de parking. Un hôtel également se trouve dans ce sourcing. On ne savait pas si le casino serait lié à l'hôtel, s'il était l'opérateur de l'hôtel. Finalement, on se dirige vers une dissociation des deux. Il y aura une vente de gré à gré sur ALENIS qui vendra un terrain pour la réalisation d'un hôtel de 80 ou 100 numéros. On a – et c'est la volonté initiale du Maire – créé un restaurant rooftop panoramique avec une vue globale qui permet de voir la cathédrale dans son ensemble, une vue assez sympa sur Narbonne et le Casino, tel qu'il nous a été présenté par les casinotiers, mais également par l'ingénieur de la maîtrise d'ouvrage. Eh bien! Ce n'est plus le casino dont j'avais le souvenir dans des films ou dans lequel je me suis rendu quelques années auparavant. J'avais le souvenir de pièces sombres, très bruyantes. Aujourd'hui, c'est assez moderne, il y a des obligations légales sur des salles complémentaires pour aménager un ensemble, pour faire une offre de loisirs. Ce n'est pas l'objet ce soir du Conseil municipal. Je pense que le Maire, si on avance davantage, vous le présentera un peu plus tard, mais cela peut être une opportunité complémentaire à Narbonne. Vous avez parlé du Narbo Via, cela peut être aussi un levier pour attirer du chaland dans cette zone, comme l'ARENA est un plus, comme le théâtre est un plus, le Narbo Via en est un également, il faut l'accompagner. D'ailleurs, il y aura une délibération tout à l'heure de M. PENET.

Aujourd'hui, il n'y a pas débat et le Maire vous le présentera à la rentrée de septembre, si on a davantage avancé durant l'été, si les choix des opérateurs et le rendu de l'assistance à maîtrise d'ouvrage nous confirment un intérêt pour la ville de Narbonne, son tourisme et son attractivité. On clôt ce débat. Sur Les Berges de la Robine et le rapport financier d'ALENIS, peut-on passer au vote?

Votants : 43
Pour : 34
Contre : 5
Abstentions : 4

Le conseil adopte à la majorité

25 - URBANISME - RESTAURATION IMMEUBLE 6 RUE DU CAPITOLE - DEMANDE DE PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : La DUP se situait au 6 rue du Capitole à la société C2I qui s'est retirée de cette opération et l'a basculée sur une société qui reprend le projet à l'identique. Donc il s'agit de prolonger de 5 ans cette DUP pour qu'ils puissent entrer dans le dispositif de défiscalisation Malraux.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avec le PSMV, on n'aura plus besoin de passer de délibérations, vous l'avez compris. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

26 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE CD N° 814 – OPHLM DOMITIA HABITAT

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : La Ville de Narbonne était propriétaire d'une parcelle au Boulevard de Baliste qui prolonge la Cité des Platanes. On avait pratiquement vendu ce terrain à la société TOSUN, mais ils se sont désistés. Domitia Habitat s'est positionnée entretemps pour pouvoir créer des logements qui correspondent aux objectifs sociaux. On vend ce terrain de 60 000 € – qui est quand même très difficile à vendre à ce prix – pour créer des logements sociaux Domitia Habitat.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

27 - FONCIER - CESSION EMPRISE À PRENDRE SUR LA PARCELLE CD 632 - AVENUE DE MONTESQUIEU - AFDAIM

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : L'AFDAIM s'est positionnée étant donné que leurs locaux situés au Quai Vallière sont vétustes et ne peuvent plus faire l'objet d'un local adapté pour les enfants. Elle nous a demandé de pouvoir leur vendre un terrain à proximité du collège Montesquieu. Ce terrain appartient bien sûr à la Ville de Narbonne et est en dehors de la partie sportive. Nous avons accepté de vendre à l'AFDAIM ce morceau de terrain qui représente 400 m² pour construire leur nouvelle structure étant donné que l'AFDAIM scolarise de nombreux enfants sur le collège Montesquieu.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? Non, on passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

28 - FONCIER – CESSION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 16 - 20 RUE DU LUXEMBOURG – PARCELLES AC 9, 407 ET 409 – CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : En bas de la rue du Luxembourg, côté boulevard, dans le cadre de la revitalisation du cœur de ville, le Centre Hospitalier nous a demandé d'acheter cet immeuble qui avait été préempté. Ils veulent loger du personnel itinérant ou du personnel en renfort l'été. Nous avons décidé de vendre ce local à l'hôpital.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

29 - FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DY 475 - SAS SM TERRITOIRES DE DEMAIN

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : La Ville de Narbonne est propriétaire d'une parcelle cadastrée au lieu-dit Les Amarats Bas. Cette emprise avait été prise par la mairie de Narbonne pour créer le fameux giratoire des Vallons. Il restait une parcelle qui pouvait être viabilisée. Nous avons reçu cinq offres de sociétés qui ont proposé des projets plus ou moins attractifs. La société SM avec la SAS Territoires de Demain a proposé un lotissement de 8 lots de 735 m², sachant que tout ce qui est paysager et développement durable a bien été retenu sur ce choix par rapport aux choix de l'entreprise.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions?

Monsieur Yann RUDENT : C'est encore une parcelle lotie alors qu'en début de mandat, M. le Maire s'était engagé à mener une politique de zéro artificialisation nette. On voit bien, par rapport aux sujets dont on a parlé tout à l'heure, qu'il y a des problématiques de logement dans le centre-ville et là, on est encore en train d'agrandir la ville vers l'extérieur. Il y a cette réflexion, mais après, sur ces sujets, on a entendu parler d'ateliers thématiques publics qui devaient être organisés pour avancer dans la construction du PLU. On a beau surveiller, mais on ne voit rien venir. On aimerait savoir quand sont prévus ces ateliers. Auront-ils bien lieu?

Monsieur Bertrand MALQUIER : Cela fait partie de la loi climat et résilience. On en a parlé lors de l'établissement du PLU. On a des zones à urbaniser qui sont à densifier. Là, on s'est retrouvé avec le jury qui a attribué cette vente avec plusieurs opérateurs qui se sont positionnés. Des opérateurs qui avaient prévu un nombre de lots trop important par rapport à la densité de l'environnement. Là, il s'agit de 8 pavillons créés avec des espaces aménagés. C'est franchement le projet qui entraine davantage dans le cadre. Je vous rappelle aussi qu'on a 80 ha à urbaniser par rapport aux 220 dédiés les dernières années donc on reste dans le cadre de la loi.

Concernant les ateliers pour le travail sur le futur PLU, je crois que M. BONAVIA les a prévus en septembre et novembre et vous devriez avoir les informations puisque ce sont des invitations à des ateliers publics.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je vais dans le même sens. J'ai regardé le projet, la parcelle est totalement boisée. On a une magnifique parcelle boisée qui nous appartient et on la vend à la société SM 60 €/m² pour faire 8 lots de 800 m² ce qui va permettre au bâtisseur de faire une sacrée culbute financière. On fait aussi un rond-point qui va permettre de faire de nouveaux lotissements sur le Chemin des Vallons, c'est évident, cela va continuer. On continue donc sur une politique d'étalement urbain. L'extension de la ville à ses extrémités, sans desserte, sur un axe déjà saturé aux heures de pointe, une artificialisation des sols dans un petit vallon qui risque d'entraîner aussi des problèmes de ruissellement importants, ce qui est contraire aux préconisations urbanistiques actuelles et au sens de l'histoire. D'ailleurs, ce n'est pas SM directement, c'est SM Territoires de Demain, nous allons faire un lotissement Territoires de Demain. Il suffit de faire de la communication à travers le choix des mots. Il y a eu un thème récemment sur l'écologie de façade. Territoire de Demain et lorsqu'on regarde où se situe le projet, c'est tout l'inverse. On va faire comme on a fait aussi à Montplaisir. J'ai vu les projets, les petits lotissements. J'en ai un à Montplaisir en face de chez moi, Sainte Claire où il y avait un magnifique parc boisé, il y avait une magnifique propriété avec des arbres centenaires, des centaines d'arbres se trouvaient sur cette parcelle. Du jour au lendemain, on a tout supprimé. Super ! Maintenant, j'ai vue sur la cathédrale, magnifique, mais il n'y a plus d'arbres. Tous ces arbres ont disparu, les gens font des parcelles avec un maximum de béton, très peu d'arbres, quelques pots de fleurs. Tant qu'on n'a pas revu le PLU et les règles d'urbanisme strictes, on va avoir effectivement des constructions au maximum sur ces parcelles où ils pourront faire ce qu'ils veulent surtout qu'aujourd'hui, il n'y a plus de Coefficient d'Occupation au Sol (COS) donc on peut construire pratiquement sur toute la parcelle. C'est quand même catastrophique. Au lieu de s'appeler Territoire de Demain, ce lotissement pourrait s'appeler «Rétroville». Vous comprenez qu'on votera contre cette délibération.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Juste pour info, c'est le PLU que vous aviez approuvé qui a permis d'avoir cette construction. Le Maire avait refusé le permis pour les raisons que vous invoquez, sauf que le tribunal en a décidé autrement puisqu'il y a application de la loi et le règlement du PLU autorisait la construction de ce lotissement trop dense au goût du Maire. Vous avez exprimé votre opinion, on ne va pas débattre, on se rapproche de ce que je vous ai exprimé, Monsieur RUDENT. Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 33
Contre : 8
Abstentions : 1

Le conseil adopte à la majorité

30 - FONCIER - ÉCHANGE FONCIER - SCI LE MAMELON VERT - CAP DE PLA NORD

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Dans le cadre de la compétence fourrière, refuge chiens et chats, sur le Grand Narbonne, il a fallu mettre à jour les parcelles et on s'est aperçus, en retraçant tout cela, que le chemin d'accès passait sur des propriétés privées. Les propriétaires privés avaient pris une partie pour en faire leurs parkings sur la propriété publique. C'est une régularisation à l'euro symbolique pour que chacun reste chez soi.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. J'ai oublié de vous préciser que Mme BOUISSET s'en est allée et a donné procuration à M. Alain VICO.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

31 - FONCIER - BAIL D'HABITATION - 36 AVENUE JEAN CAMP - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 72

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : La Ville avait préempté une maison avec une grande parcelle arborée qui existe toujours. La Ville a retapé cette maison. Cette acquisition était en attente d'une réserve foncière pour envisager de modifier ce carrefour. En attendant, nous avons décidé de louer cette maison rénover. On a privilégié, avant tout, le personnel municipal ou des agents municipaux donc deux personnes se sont déclarées pour prendre cette location à 10000 € par mois et on vous demande d'approuver la location de cette villa et terrain.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

32 - FONCIER - DÉNOMINATION DES VOIES – GIRATOIRES

Évelyne RAPINAT

Madame Evelyne RAPINAT : Je vous propose d'approuver le travail de la commission de dénomination des rues qui s'est réunie le 11 avril 2023 : 18 giratoires, 17 auparavant innominés et un, anciennement la Côte des Roses, change pour la Côte du Midi. La liste se trouve dans le document annexe. Deux nouvelles voies à Crabit dans le lotissement Le Clos du Vallon, une nouvelle rue, la rue du Pamplermoussier et la prolongation de la rue du Mandarinier qui conserve son nom; toujours à Crabit, dans le lotissement L'Écrin des Pins, la rue du Yuzu et l'impasse des Arbrisseaux ; un chemin joignant le domaine du Ribayrot, à l'avenue Achille Bochetto, dénommé Chemin du Ribeyrot et une nouvelle voie interne au lotissement le Corsaletti reliant l'avenue Bochetto au Chemin du Ribeyrot, qui s'appellera la rue Orion.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avez-vous des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

33 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLES CADASTRÉES SECTION DL N° 149, 155 ET 159 - AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La SCI Pi de Oin demande un raccordement électrique qui nécessite un passage sur des parcelles privées de la commune d'où la convention de servitude que je vous demande d'approuver.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

34 - ESPACE PUBLIC - SIGNATURE CONVENTION FINANCEMENT AVEC LE CD11- MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA STATION BALNÉAIRE DE NARBONNE-PLAGE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La volonté politique de la Ville est de mettre en place un projet urbain durable pour la station de Narbonne-Plage. C'est une ambition politique forte qui va se concrétiser d'une part par la réalisation d'un plan guide qui a pour objectif de définir l'identité de la station, d'intégrer des enjeux environnementaux, de prendre en compte le confort des habitants, de proposer un plan de circulation et de stationnement, de mettre en valeur des espaces publics. D'autre part, cette ambition va se concrétiser également et surtout par les travaux du boulevard de la Méditerranée et du front de mer. Pour ce faire, la Ville se fait accompagner par une équipe pluridisciplinaire. Cette délibération a pour objet d'approuver une convention de financement avec le Département pour un montant de 39 840 €.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

35 - ESPACE PUBLIC – CONVENTION DE PARTENARIAT - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME «ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE» – PROGRAMME LUM-ACTE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La Ville de Narbonne souhaite réaliser un partenariat ponctuel avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Cette collaboration a pour but de nous aider techniquement et financièrement à porter les études de rénovation de notre parc d'éclairage public dans le cadre d'un marché global de performance des installations avec pour objectif final d'atteindre un parc 100 % LED avec télégestion dont 50 % dès la fin de ce mandat. Dans le cadre du programme LUM-ACTE, la Ville souhaite bénéficier d'une aide financière de 14 000 €.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

36 - ESPACE PUBLIC - SYADEN - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) - PROMENADE DU FRONT DE MER - TRANCHE 1 – POSTES OCÉANIS ET CAPOUNADE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Comme vous le savez, la Ville travaille avec le Syndicat Audois de l'Énergie depuis plusieurs années pour supprimer des lignes aériennes et poteaux qui peuvent encombrer nos trottoirs. En 2023, le choix s'est porté sur la rue des Pêcheurs à Narbonne-Plage. Deux tranches de travaux sont nécessaires étant donné la complexité à cause de la présence de poteaux sur des terrains privés. Une délibération concernant la première tranche pour créer sur le domaine public les alimentations des résidences du front de mer, entre le passage de la mer et l'avenue du Soleil, a été approuvée lors du dernier Conseil municipal de l'année 2022. Or, ce projet a été réévalué au niveau des travaux supportés par la Ville en matière d'infrastructures destinées à accueillir ces réseaux de communication. C'est donc l'objet de la présente délibération qui a pour vocation d'annuler et remplacer celle de décembre 2022.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

37 - ESPACE PUBLIC - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) RUE DES PÊCHEURS - TRANCHE 2 SUR POSTES OCÉANIS - CAPOUNADES ET ECLIPSE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : C'est vraiment la suite de la 36 puisque c'est la deuxième tranche de ce projet et elle concerne l'effacement des réseaux aériens sur la rue des Pêcheurs, entre la rue des Flots Bleus et l'avenue du Soleil. C'est la deuxième et dernière tranche.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

(Départ de M. Éric PARRA.)

38 - RÉGIES - RÉVISION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DES TERRASSES PRÉSENTES SUR LE PÉRIMÈTRE DU BOULEVARD DE LA MÉDITERRANÉE

Sylvie COUSIN

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est lié aux travaux.

Madame Sylvie COUSIN : Merci, Monsieur MALQUIER. Depuis quelques semaines, la station balnéaire de Narbonne-Plage subit d'importants travaux d'embellissement et de rénovation. À l'aube de 2025, cette station va connaître un nouvel essor et un nouveau visage. Les terrasses du boulevard de La Méditerranée, qui depuis de nombreuses années jouissent d'une pergola sur l'espace public, auront des espaces neufs et adaptés à leurs besoins et activités. Actuellement, le Grand Narbonne effectue des travaux sur les réseaux secs et humides sur le boulevard de La Méditerranée. Ces travaux cesseront durant les mois de juillet et août pour permettre aux restaurateurs et autres professionnels d'exercer leur activité en toute sérénité. Actuellement, les tarifs des droits des terrasses sont forfaitaires. Afin de pouvoir pallier les conséquences des travaux générant des nuisances, il est proposé d'adapter ces tarifs et de proposer une tarification mensuelle. Il ne s'agit pas d'une augmentation de tarifs, mais de la création d'une nouvelle grille tarifaire pour mieux répondre à l'usage du domaine public.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno BREHON : Merci. On voit une délibération dans laquelle, mis à part le programme AP/CP sur lequel on a vu certains chiffrages, on n'a pas le projet en main et il est donc difficile de comprendre. Ceci étant, dans l'AP/CP, on voyait que les travaux – et notamment 2023, 2024, 2025 – s'étalent. Aujourd'hui, on n'a une proposition de nouvelle grille tarifaire que pour cette année. Elle n'est pas étendue. Ma question est pour savoir si effectivement en 2024 et 2025 ils ne seront pas impactés, ce qui semblerait logique face à votre proposition.

Le deuxième élément, il y a un impact des travaux – vous l'avez exprimé – la question serait, pareil que pour les commerçants de Narbonne, y aura-t-il un fonds d'indemnisation, au cas où ? Dans tous les cas, c'est juste pour exprimer qu'on ne connaît pas le projet. On connaît juste le chiffrage et l'étendu du calendrier des factures, en gros, mais on ne connaît pas, il est donc difficile de pouvoir mesurer comment la grille tarifaire peut être appliquée.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Deux réunions publiques ont eu lieu à Narbonne-Plage avec énormément de monde présent dont les principaux concernés. Il y a eu plusieurs publications dans les journaux locaux. Il y a un phasage. L'idée générale est de rénover totalement cette station pour la faire passer dans l'ère nouvelle d'une station agréable avec tous les concepts que l'on a pu voir ailleurs et qui feront du cœur de station de Narbonne-Plage, demain, une perle attractive de la Méditerranée. Ces travaux sont très coûteux, ce sont les plus chers du mandat, ils sont phasés et ils sont d'autant plus complexes – je demandais à M. HERAIL de rappeler les chiffres – qu'on fait entrer 70 semaines de travaux normaux pour ce chantier dans 35 semaines de calendrier. C'est-à-dire qu'on phase la totalité sur des périodes où on va laisser les commerçants exploiter sur la haute saison. On ne touche pas de mi-juin jusqu'à fin septembre. On leur a promis, et on s'y est tenu ! Extraordinaire... Les Natur'Ailes, on a tout refermé, le Grand Narbonne a tenu son chantier, tout a été refermé et le chantier a pu se fermer. Les terrasses sont exploitées. J'ai été au Natur'Ailes, on était plusieurs élus, il y avait Christine, Xavier forcément, bien sûr Florence VITASSE, indispensable. On a passé un bon moment, les commerçants étaient contents. Ils ont eu cette vision de ce Narbonne-Plage de demain. La collectivité n'a pas le droit d'offrir la gratuité de l'espace public, c'est interdit, c'est illégal. Donc, ce qu'on a fait, avant c'était un forfait, nous avons mensualisé ce forfait. On ne leur fait pas payer sur

les périodes de travaux. Ce qui fait que cela réduit, c'est un artifice pour pouvoir amoindrir totalement, a minima, le droit d'occupation du domaine public.

Le phasage fait que le boulevard de la Méditerranée est le premier concerné. À partir de la troisième semaine de septembre, le chantier redémarre à vitesse rythmée, démontage des terrasses, et va s'achever en juin 2024, première phase. On remet tout propre, on rouvre le chantier fin septembre 2024, livraison définitive juin 2025 où là, on s'attaque aux terrasses de la mer donc toute l'esplanade avant, le platelage, dont on a grand espoir, sur la plage. Tout le chantier est phasé. Normalement, pour ceux du boulevard de La Méditerranée, concernés par cette délibération, ce n'est que pour la saison présente. Ensuite, on fera certainement la même délibération pour les commerçants côté front de mer, côté terrasse de la mer. Ce sera une deuxième délibération puisqu'on prend une délibération pour les éléments que l'on connaît de ce phasage, de ce calendrier. Aujourd'hui, encore une fois, bravo aux services du Grand Narbonne d'avoir respecté le chantier parfaitement. On a arrêté, je vous l'ai dit, ce sont 70 semaines qui entrent en 35 et c'est pour cela aussi qu'il y a des surcoûts parce qu'on a demandé à ce que cela soit intensifié et qu'on ait le moins de gêne possible au niveau des riverains habitants comme des commerçants pour que la saison puisse être exploitée totalement. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : On a vu le projet, effectivement il y a eu du monde à l'espace Baudis. On a vu un schéma vite fait. Il n'y a pas eu de présentation, en tout cas aux élus. Il n'y a pas eu de présentation un peu en amont pour connaître si des choix pouvaient être faits en amont. C'est pour cela d'ailleurs que j'avais posé la question au Conseil municipal de décembre ou mars, je ne sais plus. Il y avait un document sur le projet de Narbonne-Plage, mais sans schéma, on ne savait pas trop où on allait. On voyait que vous alliez reprendre l'esprit vintage et je vous avais indiqué que c'était justement ce que l'on avait prévu, nous, dans le cadre du programme Narbonne en Commun pour Narbonne-Plage. La seule chose que je vois est qu'il y a quand même une grosse différence, il est beaucoup moins coloré que celui qu'on avait prévu. C'est bien, il faut faire des travaux. Je pense qu'au départ, ce n'était pas la priorité du Maire. C'était plutôt Les Barques, la continuité jusqu'au Théâtre et jusqu'au Narbo Via. C'était plutôt les quais au centre-ville. Je pense que vous aviez aussi des financements importants. Il y avait les fonds européens, notamment les 700 000 € pour le verdissement du projet, etc. C'est pour cela que ce projet présente beaucoup de verdure et beaucoup notamment de palmiers. Les palmiers sont très beaux, par contre je ne vois pas comment on va pouvoir avoir des palmiers de manière pérenne puisque, nous-mêmes, nous avons mis des palmiers et ils n'ont pas tenu longtemps. J'espère que ce ne sera pas des palmiers ou alors de nouveaux palmiers qui résistent. Dans les délibérations du Maire, il y a le traitement des palmiers sur Narbonne. Malgré les traitements, les papillons sont plus forts que les traitements, malheureusement, et on n'arrive pas à les conserver. Sur le projet global, c'est bien, la seule chose qu'on voulait savoir – et c'est normal qu'on fasse des efforts pour les commerçants parce qu'ils sont toujours impactés – lorsqu'on avait refait Les Barques, on avait fait une commission d'indemnisation des commerçants dont M. Guy CLERGUE avait pu aussi bénéficier. On faisait des réunions toutes les semaines pour voir l'impact et faire les dossiers.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce n'est pas le même impact.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je pense que certains commerçants peuvent aussi être impactés à l'année. C'était juste pour savoir s'il y avait quelque chose de prévu en plus, si certains travaux pouvaient aussi impacter le chiffre d'affaires de ces commerçants. Vous avez raison, la plupart travaillent de manière saisonnière même si je pense qu'avec les travaux faits dans cette station, on aura peut-être la chance après d'avoir des commerces toute l'année, c'est aussi le but. En tout cas, cela va dans le bon sens. On n'est pas contre ce projet, au contraire, on soutient totalement le projet de Narbonne-Plage et de soutien aux commerçants.

Monsieur Bertrand MALQUIER : L'intérêt général ne nous autorise pas à enrichir les commerçants. Nous leur avons expliqué et ils ont très bien compris. Ce n'est pas du tout la même configuration que Les Barques avec des travaux longs. Vous aviez eu des découvertes sous les réseaux enterrés. On touche du bois, on s'en est, à peu près, bien sorti. Les travaux se sont allongés et des commerces ont été impactés à l'année. Là, ce n'est pas du tout le cas. Ensuite, il y a quand même une énorme valorisation des fonds de commerce et des murs commerciaux grâce aux travaux réalisés. Franchement, le projet a de la « gueule ». Les services, l'agence TER, mais en interne également, tout le monde a bien travaillé et, sur le papier, tout le monde a été séduit, enfin, nous avons eu un accueil séduisant. D'autres habitants de Narbonne-Plage ont émis des doutes sur la pertinence des plantations. Je ne suis pas botaniste, je fais confiance au nouveau botaniste, à Alain VICO ou à Nathalie BEAULIER plus particulièrement. Le washingtonia n'est pas concerné par le papillon qui attaque le palmier. Ce sont des sujets adultes de ce que j'ai retenu, des sujets de 6 ou 7 m pour éviter justement les préjudices de vue sur l'existant. Tout a été réfléchi, c'est presque une ingénierie végétale qui a été posée avec des plantes peu demandeuses en eau, des choix ont été faits. Ensuite, malgré ce que vous avez dit, je vous reprends, il y a beaucoup de couleurs dues à la petite touche de Mme PONS-PELOFY qui aime beaucoup les couleurs, on a dû la freiner avec Mme VITASSE. On a du jaune, du doré, elle a beaucoup de goût. C'est un projet à la fois vintage, à la fois moderne, hyper moderne, des mobiliers arrondis, des couleurs très modernes. Franchement, sur le papier en tout cas, sur les plans des architectes, cela a plus très largement aux habitants de Narbonne-Plage et Mme VITASSE peut confirmer que les échos sont favorables. On clôture ce sujet qui n'était pas à l'ordre du jour, c'était uniquement les régies. Je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

39 - PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'EPCC NARBO VIA

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : C'est une convention de partenariat entre la Ville de Narbonne et l'EPCC Narbo Via qui est récurrente depuis l'ouverture du Narbo Via, en 2020. Cette convention vise à accompagner et à mettre en valeur le Narbo Via dans sa communication que ce soit pour les expositions temporaires, mais également pour le parcours permanent à travers la mise à disposition de plusieurs réseaux de communication que ce soit les 8 m² ou les 2 m² et ceci sur plusieurs périodes de l'année ainsi que des insertions dans le magazine *Narbonne et vous*, l'agenda *Sortir et vous*, les réseaux sociaux, le site Internet de la Ville ainsi que pour le Clap d'été pour ce qui est des expositions d'été.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est un partenariat qui est même renforcé puisque le Maire s'est engagé à accompagner. Ce n'est plus bilatéral, il y a même Côte du Midi sur la communication pour accompagner les entrées sur le Narbo Via et intensifier les publications et la notoriété du musée de la Romanité. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

40 - CITOYENNETÉ - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER - ARCHE ET MAISON DES POTES

Yamina ABED

Monsieur Bertrand MALQUIER : Mme PETROVIC va écouter Mme ABED vous parler de citoyenneté.

Madame Yamina ABED : Il s'agit d'approuver le versement du deuxième acompte aux associations TRAIT D'UNION pour un montant de 15 639,30 €; 11 499,90 € pour la Maison des Potes pour les actions à destination de la jeunesse. Ces subventions s'ajoutent aux subventions votées précédemment.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

41 - TRANQUILLITE PUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ DES RÉSIDENTS ET DES COLLABORATEURS DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE DOMITIA HABITAT O.P.H.

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est une convention multipartite : la préfecture, les services de l'État, le Procureur de la République. C'est une convention dont vous avez l'habitude, elle est en annexe. Ce sont des caméras, mais aussi des actions facilitantes pour des actions beaucoup plus concrètes en proximité. Ce dossier est travaillé avec Mme Stéphanie KAISER. On rencontre très souvent d'ailleurs le Procureur. Il vient même visiter les policiers municipaux, il y tient. C'est la troisième visite qu'il nous fera dans les murs de la police municipale. Il fait le point à la fois pédagogie et formation et à la fois échange de bons procédés et d'information. Il y a une très bonne fluidité des services pour une meilleure efficacité. C'est l'esprit et cela ne concerne pas que Narbonne. Essentiellement Narbonne puisque 95 % du parc est sur la ville de Narbonne, mais cela concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération. Y a-t-il des questions?

Madame Milanka PETROVIC : J'ai quelques réflexions à faire concernant cette délibération. Pour moi, cette convention de sécurité et de tranquillité des résidents et des collaborateurs de logements sociaux de Domitia Habitat est une convention de bon sens, dont le cadre peut être élargi. J'ai donc quelques remarques. Tout d'abord, je trouve dommage que vous n'ayez pas numéroté les pages des annexes de cette convention, car il est difficile de s'y retrouver sans numérotation. Ensuite, je tenais à rappeler l'article L.441 du Code de la construction de l'habitat. L'attribution des logements locatifs sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées. À Narbonne, le taux de pauvreté avoisine les 24 %, l'Aude se situant au troisième rang national derrière la Seine-Saint-Denis (27 %). Avec la crise économique et la pénurie de logements sociaux, les demandent explosent et les délais d'attente sont très longs. Un petit rappel concernant le financement de nos logements sociaux. Ceux-ci sont financés par l'État via les impôts de nos concitoyens par la collectivité territoriale. Nous en avons un exemple en délibération 26 pour laquelle nous avons voté ce soir. La commune de Narbonne a proposé de céder la parcelle CD n° 814 OPHLM Domitia Habitat pour un peu plus de

41 €/m² quand on sait que le prix du m² constructible sur Narbonne est au-dessus de 200 €. C'est une très belle participation. Sans oublier la Caisse des Dépôts et Consignations qui octroie les prêts grâce aux dépôts de l'épargne populaire comme le Livret A.

Cette convention a pour objectif de constituer un protocole-cadre, de gérer les actes de délinquance, d'incivilité et de trafic en tous genres des résidents perturbateurs – comme vous les appelez dans cette convention – des logements sociaux Domitia Habitat par l'intermédiaire de gardes particuliers assermentés et par la pose de caméras de vidéosurveillance. Les gardes particuliers assermentés ne vont-ils pas être très vite dépassés puisqu'ils n'ont pas vocation à se substituer à la police municipale? En annexe 1, en 6.4, page 24, je cite, vous parlez de: «*Résidents qui perturbent régulièrement la vie en collectivité. Les bailleurs s'engagent à déposer plainte et engagent, s'il y a une action judiciaire pour trouble de voisinage, et le cas échéant en vue de procéder à l'expulsion des occupants. Les identités des perturbateurs seront régulièrement contrôlées dans les entrées ou les parties communes des immeubles d'habitation*». Si j'ai bien compris, cette convention ne s'applique que dans les immeubles d'habitation de l'Office HLM Domitia Habitat. Pourquoi ne pas étendre le cadre de cette convention à l'ensemble du parc HLM de la Communauté de Communes? Pourquoi un délinquant multirécidiviste qui perturberait la sérénité des habitants où que ce soit dans la commune devrait-il être éligible au logement social qu'il y soit déjà résident ou lors d'une future demande d'attribution? Pour les parents qui vont se retrouver expulsés à cause de leurs enfants délinquants, quels sont les outils qu'on peut leur proposer pour les aider à gérer ce type de situation? Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'était très long, mais un très juste exposé sur la loi SRU et sur le financement du logement social en France. On vous remercie pour toutes ces explications. Cette convention lie Domitia Habitat et peut lier, demain, ALOGEA. C'est dans le cadre des rencontres partenariales. Les rôles ont été bien définis et sont très bien exposés dans cette longue convention et dans ses annexes, même si, nous soulignerons, à leur hauteur, l'absence de numérotation. Je pense que vous avez une vision trop tranchée, tout noir tout blanc, il y a de justes milieux. Aujourd'hui, dans le parc locatif social à Narbonne on n'a pas tant de problèmes que cela. On les anticipe, on les prévient. C'est le but aussi de cette convention. C'est de travailler progressivement pour une présence à la fois préventive et répressive parce qu'il y a des problématiques diverses et variées, liées à la santé publique, liées aux dépendances et à beaucoup de choses. Ce n'est pas le sujet de cette délibération. C'est dommage que vous ne soyez pas venue à la réunion préparatoire du Conseil, on aurait pu en discuter plus longuement. Mais je pense qu'aujourd'hui, vous avez l'essentiel des réponses dans la convention qui a été annexée à ce Conseil municipal. Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

42 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE – DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ EN PRÉFIGURATION D'UNE ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU CLS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je vais essayer de vous le résumer. C'était une volonté initiale du Dr COURREGES. La Maison de prévention de la santé a été créée à Narbonne et a connu un succès. L'idée est de l'élargir – c'était dans le programme de la campagne de Nouveau Narbonne en 2020 – à



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

l'ensemble des communes du Grand Narbonne. Le fait est que la compétence est véritablement municipale et on s'est aperçu pendant la crise COVID qu'il était important que la commune ait cette compétence sur la prévention, la promotion de la santé, l'accès aux soins, les questions de santé environnementale ou de santé mentale. L'ARS accompagne cette réflexion et encourage la mise en œuvre d'interventions à l'échelle intercommunale. L'idée est que le service, très bien constitué autour de Michael CRIBAILLET à la Ville de Narbonne, puisse porter ce diagnostic en interrogeant – on en parlé avec Mme BIROCHEAU à la commission préparatoire à laquelle Michael CRIBAILLET était présent – les Maires sur les attentes et sur les difficultés. Le Dr COURREGES était très attaché aux questions liées au diabète, mais il y en a plein d'autres : les dépendances, des problématiques nombreuses, il y a la désertification médicale, le problème d'accès aux soins. Il y a tout un tas de difficultés. Là, c'est la préfiguration, c'est le primo diagnostic pour établir ce constat et ensuite, plus tard, une commission sera réunie. Elle était déjà faite autour du Dr COURREGES donc nous allons la voter à nouveau en Conseil communautaire pour que des personnes l'intègrent. À ce moment-là, il y aura certainement évolution, en fonction du constat et des besoins, de cette politique de prévention vers l'Agglomération pour que toutes les communes puissent être concernées par ce dispositif. Voilà l'essentiel de ce dispositif que je vous résume, peut-être maladroitement, car je ne connais pas assez bien ce sujet.

Madame Viviane THIVENT : Merci. Cette convention va dans le bon sens et elle va aborder des questions de santé environnementale. Je voulais juste vous signaler qu'on va avoir un nouvel outil sur notre territoire, à l'échelle du département, avec un institut éco citoyen. Il va travailler en partenariat avec des chercheurs pour justement répondre aux problématiques des élus, des citoyens et des acteurs économiques. Je pense et j'espère qu'il y aura des synergies entre ces outils que je trouve pertinents. Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Figurez-vous que Mme BIROCHEAU nous l'avait rappelé.

Monsieur Bruno BREHON : Merci. Une convention – que vous avez résumée – effectivement afin d'accompagner et de nourrir la réflexion sur la stratégie santé et mettre en œuvre, au travers d'une analyse partagée, des données de santé et la priorisation des axes stratégiques à mener à l'échelle communautaire. Des actions seraient proposées en ce sens aux communes après la réalisation d'un diagnostic local de santé afin de faire évoluer le périmètre du contrat local de santé. L'idée de mutualisation de services est pour nous aussi très intéressante en termes d'économie pour les communes du Grand Narbonne et pour une meilleure connaissance de santé sur ce territoire. Nous sommes au regret de constater que la politique de santé et d'accès aux soins sur la ville de Narbonne est un échec. Cet échec n'est évidemment pas imputable aux personnels du service municipal. Il est à rechercher dans le manque de moyens et dans les politiques successives menées dans le secteur de la santé. Même si dans le domaine de la prévention il y a des progrès sur notre collectivité, on ne peut que constater qu'en matière d'accès et de permanence des soins la situation se dégrade. Que l'on vive dans une zone urbaine ou rurale du Grand Narbonne, la désertification médicale avance partout – vous l'avez rappelé – et des milliers de personnes, près de 6000 sur Narbonne, sont privées de médecin traitant et ont donc d'énormes difficultés pour se soigner. Dans un tel contexte et sans moyens importants supplémentaires, comment dès lors notre service municipal de santé pourrait-il assister et conseiller efficacement les communes du Grand Narbonne ? Le diagnostic local qui préfigurait le contrat local de santé 2018-2023 pour la ville de Narbonne et l'enquête qui l'avait précédé annonçaient le chiffre de 70 médecins généralistes sur Narbonne. Durant 2 mois, nous avons mené une enquête sérieuse. J'affirme aujourd'hui qu'il y a moins de 50 médecins généralistes traitants dans notre commune dont beaucoup ont plus de 60 ans.

Dans le précédent contrat local de santé, vous annonciez que nous avions un médecin pour 800 habitants. Nous en sommes, en 2023, à un médecin pour 1200 habitants, soit bien en dessous de la moyenne nationale. Ce contrat local de santé annonçait vouloir améliorer l'accès du service aux

urgences du Centre hospitalier. Aujourd'hui, il y a un engorgement quotidien avec, dès la fin de l'après-midi, un délai d'attente moyen de 4 heures, d'après le personnel de ce service. Même situation pour la Maison médicale de garde avec un nombre de patients qui ne cesse de grandir et où les conditions d'attente sont déplorables: en extérieur par tout temps une heure avant son ouverture et notamment avec des enfants en bas âge. Cela prouve justement un peu plus la désertification médicale. Pour l'accès aux soins des Narbonnais, le deuxième contrat local de santé pour la période 2018-2023 a été loin d'atteindre ses objectifs comme l'amélioration de l'organisation de santé ou le renforcement de l'offre de soins et l'accès aux soins de premier secours ou encore la facilité d'accès aux urgences. Au contraire, ils se sont dégradés. Comme sur l'ensemble du département, nous vivons sur Narbonne des situations d'urgence sanitaire. La préparation du nouveau contrat va certainement démontrer une situation médico-sociale de notre territoire en recul. Pourtant, déjà dans le contrat local précédent de la ville de Narbonne, certains indicateurs étaient déjà dans le rouge comme 17 % des Narbonnais qui n'ont pas de couverture complémentaire, 20 % des Narbonnais qui n'ont pas de suivi médical régulier, 50 % des Narbonnais qui rencontrent des difficultés pour se soigner et 1 habitant sur 5 qui perçoit le RSA et 1/3 des actifs qui ont des contrats précaires, etc. Je ne vais pas revenir sur tous les items. Le développement exclusif d'une médecine libérale de premier recours, à notre sens, est un échec total. Mettre notre service municipal de santé au service du Grand Narbonne ne servira pas à grand-chose si des moyens importants n'y sont pas alloués et, surtout, si les collectivités n'interpellent pas sérieusement les responsables de cette situation et si on n'étudie pas rapidement, en lien notamment avec la Région Occitanie, la réalisation d'un centre de santé publique avec des médecins salariés, adossés au Centre hospitalier, agissant de concert avec les médecins libéraux afin de restreindre au maximum le nombre de Narbonnais sans médecin traitant. Je pense que nous sommes tous d'accord. C'est un sujet grave et sérieux et il doit être la priorité de toutes et tous. Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On n'a pas de spécialiste autour de la table. On est d'accord dans les grandes lignes de ce diagnostic qui constate l'appauvrissement du service de santé dans son ensemble pour la région et de façon générale. Il faut ajouter peut-être à votre constat le défilé hypocondriaque et l'incivilité aux urgences qui nuisent aussi à la qualité du service public. Si vous avez la malchance de vous y retrouver, vous verrez, un samedi à 18h30, c'est une honte et une folie pure. Là, où on n'est pas tout à fait d'accord c'est qu'au niveau des villages et de la ruralité, quand vous écoutez Michael CRIBAILLET ou les services, on a vraiment un service performant, très équipé qui était idéalement dirigé par l'élu Jean-Pierre COURREGES. Ce qui m'avait frappé, c'est la méconnaissance, la désinformation médicale dans les villages, dans des territoires. Qu'il n'y ait pas de médecin, c'est une réalité, mais des personnes qui ne savent pas de quoi ils souffrent, qui ont une gêne... Cette prévention, cette information, aller à la rencontre des publics... Quand la Maison de la prévention de la santé a été ouverte, il y a eu toute une notion pédagogique d'accompagnement. On est allé chercher des gens, on les a fait venir, on leur a expliqué les perturbateurs endocriniens. J'y suis allé pour des histoires de sucre et c'était hyper intéressant parce qu'on avait des médecins qui venaient expliquer, des personnels soignants qui donnaient des explications. Là, on n'est qu'à la phase du diagnostic. Ce diagnostic va configurer l'éventuel transfert et la possibilité d'élargir la Maison de la prévention. C'est un plus pour le territoire. Il est porté par le seul service à l'échelle du Grand Narbonne qui peut le faire. Effectivement, il faudra certainement mettre les moyens parce que c'est un sujet préoccupant et qui intéresse, bien évidemment, l'avenir de tous. On va clôturer ce débat et on va passer au vote de la délibération 42. J'ai oublié de vous dire M. Éric PARRA s'en est allé et a donné procuration à M. ALVAREZ.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Le conseil adopte à l'unanimité

43 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN VÉHICULE - CITROËN C5

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Il s'agit de la vente d'un véhicule CITROËN C5 de type diesel sur le site de l'Agorastore avec une mise à prix de départ de 11 000 € et un prix de réserve à 13 000 € sachant que, pour cette voiture, nous avons une proposition de reprise de 10 000 €. C'est pour cela qu'on le met sur le site Agorastore.

Monsieur Bertrand MALQUIER : J'espère que vous avez entendu parce que moi, je n'ai rien entendu. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avant de clôturer le Conseil municipal, il y a une question complémentaire de Mme THIVENT. Non, elle a été posée en introduction. La date du prochain Conseil municipal a été fixée au 28 septembre 2023. C'est le dernier Conseil municipal du premier semestre et nous vous proposons de passer un moment ensemble à la salle Ermengarde pour une collation à l'issue du Conseil municipal de ce soir, Cour de la Madeleine, la nouvelle salle. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44

Signature du Secrétaire de Séance

Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire

Me Didier MOULY

Signature du Président de Séance

Bertrand MALQUIER

